

BN Numismatique Bulletin cgb.fr 111

septembre 2012

Pour recevoir par courriel le nouveau Bulletin Numismatique, inscrivez votre adresse courriel à : http://www.cgb.fr/bn/inscription_bn.html. Vous pouvez aussi demander à un ami de vous l'imprimer à partir d'internet. Tous les numéros passés sont en ligne sur le site [cgb.fr](http://www.cgb.fr) et peuvent être téléchargés à <http://www.cgb.fr/bn/ancienbn.html> L'intégralité des informations et images contenues dans les BN est strictement réservée et interdite de reproduction.

ÉDITORIAL

L'équipe du FRANC 10 vous demande votre avis sur le contenu du livre... VOTEZ ET FAITES VOTER !

Pour la première fois, les collectionneurs vont pouvoir décider des monnaies nécessaires dans leur collection : VOTEZ ET FAITES VOTER !

Qu'est-ce qui est important et nécessaire dans une collection de francs modernes, qu'est-ce qui ne l'est pas ? À vous d'en décider : VOTEZ ET FAITES VOTER !

Comment ça marche ? Simple ! Allez à <http://www.lefranc.net/avis.html> et jetez un coup d'œil, ne commencez pas à voter et revenez au BN.

Ce BN111 vous présente la problématique, un texte sur les grands anciens par Philippe Michalak, une réflexion sur le rôle du collectionneur par Christophe Charve et une liste de types potentiels qui nous semblent mériter réflexion et validation par ceux qui sont intéressés au premier chef : les collectionneurs !

Quelles sont les monnaies qu'il vous faut pour que vous considériez que votre collection de types est complète (indépendamment de vos finances) ?

Réfléchissez tranquillement. Imprimez votre BN. Prenez des notes sur votre BN papier. Quand vous serez prêt, que vous aurez prévu le NON pour ce qui ne vous semble pas être des types et le OUI pour ce qui vous

semble impératif dans une collection de types, allez à <http://www.lefranc.net/avis.html> et commencez à voter. Vous devrez auparavant vous identifier, nom, prénom et numéro client (*une personne, un vote, nous ne voulons pas que des marchands votent oui à tout pour avoir plus de types à vendre !*).

Si vous n'avez pas encore de numéro client, envoyez un courriel à franc10@cgb.fr pour donner votre nom et prénom et dire que vous voulez voter au référendum des types du FRANC 10, vous recevrez un numéro très rapidement.

Ensuite, votez, donnez votre avis, vous pouvez sauter des types où vous ne savez quelle décision prendre et une fois votre vote terminé, validez directement sinon votre vote ne sera pas pris en compte. Attention, vous ne pourrez plus revenir en arrière ni changer d'avis !

Encouragez d'autres collectionneurs à voter, surtout si vous constatez en suivant l'évolution des totalisations des votes type par type que l'un de ceux qui vous est cher va passer à la trappe et ne pas être dans le FRANC 10 !

En effet, c'est un vrai référendum : une voix en plus, une *seule* voix en plus et la décision est prise ! On garde ou on rejette !

Pour un FRANC 10 qui corresponde aux vœux des collectionneurs français, VOTEZ ET FAITES VOTER !

L'équipe du FRANC 10

S o m m a i r e

- 2 - 3 LES CRITÈRES DES TYPES MONÉTAIRES
- 4 - 6 LES GRANDS ANCIENS
- 7 - 11 MANIFESTE POUR LA NUMISMATIQUE MODERNE !
- 12 - 13 NOS ÉDITIONS
- 14- 39 LES TYPES SOUMIS AU VOTE
- 40 LE FRANC 10

CE BULLETIN A ÉTÉ RÉDIGÉ AVEC L'AIDE DE :

ADF - Émilie BOUVIER - Christophe CHARVE - Joël CORNU - Stéphane DESROUSSEaux - Didier LELUAN - Philippe MICHALAK - Michel PRIEUR - Éric PRIGNAC - Michaël REYNAUD - G.R. - Laurent SCHMITT - Michel TAILLARD - les illustrations proviennent de notre fonds, de ce que nous avons reçu ou de WIKIPEDIA.org - youtube

www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr

www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr

LES CRITÈRES DES TYPES MONÉTAIRES

Il est très difficile de proposer des règles générales de confirmation de types monétaires puisque l'incohérence des pratiques constatées chez les collectionneurs nous oblige à organiser ce vote.

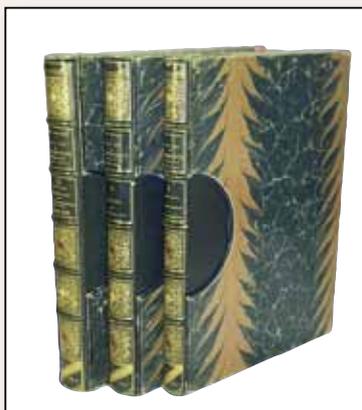
Nous allons néanmoins essayer de dégrossir les notions et de dégager le terrain. Nous avons classé les critères selon cinq angles :

- légalité de l'émission
- utilisation effective de la monnaie
- ce qui a déterminé l'existence des caractéristiques particulières du type.
- comment les collectionneurs considèrent le type.
- ce qui ne détermine en aucun cas un type.

Il est clair, et c'est le principe qui va diriger la rédaction du FRANC 10 et la refonte complète des types, que nous sommes à l'écoute des collectionneurs.

Si vous voyez un critère que nous n'avons pas cité et qui vous semble important pour accorder ou non le titre de « type monétaire » à une monnaie, écrivez-nous ! Le FRANC est votre référence, participez à sa refonte et présentez vos arguments aux autres collectionneurs !

Comprenons-nous bien en ce qui concerne les exemples choisis pour cet article : ils ne présupposent en aucun cas de notre opinion sur les types cités.



En revanche, ils sont choisis pour montrer que les types auxquels nous sommes habitués, selon les critères choisis, peuvent sembler bien peu légitimes.

Nous avons hérité de la logique du Dewamin avec son ouvrage fondateur, *Cent ans de Numismatique Française*, construit comme son successeur le Mazard sur l'analyse des archives avec tout ce que leur utilisation sans recoupement peut amener d'erreurs, nous avons fait l'impasse sur l'incontournable

Guilloteau, trop global :

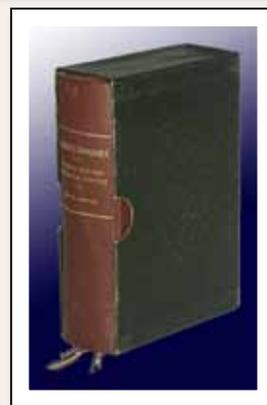
Ce que nous avons déterminé au FRANC I, en 1995, a été de plus en plus remis en cause au fur et à mesure des découvertes.

Remettons donc tout à plat et repartons sur du solide: les collectionneurs de notre pays ont besoin de savoir ce qui doit ou ne doit pas se trouver dans une collection de monnaies françaises modernes.

JURIDIQUE

Un texte de loi identifié et spécifique décide de sa création le texte de loi d'émission est français le régime politique qui a décidé de la création n'était pas historiquement anecdotique.

L'exemple parfait de la pièce à problème est fourni par les pièces du siège d'Anvers:



LES GRANDS PRINCIPES



Elles furent créées par une loi française et démonétisées par une loi hollandaise : cas de conscience !



On peut poser d'autres questions bizarres : si *Vichy, ce n'est pas la France* (De Gaulle) que font les Francisques dans un livre de numismatique française ?



Et que penser de la 2 Francs Philadelphie frappée aux USA par les autorités américaines et rattrapée par les cheveux un an après sa mise en circulation par le décret français du 25 juin 1945 ?



Quid de la Commune ? Régime jamais reconnu sur l'ensemble du territoire, très loin de là, noyé dans le sang par les autorités « légales » de l'époque, mais qui fait encore vibrer des cœurs aujourd'hui ! Faut-il considérer Zéphyrin Camélinat comme un directeur d'atelier comme un autre ? Mais alors pourquoi ne pas prendre en compte Henri V et les frappes de Wurden ?

Henri V, le comte de Chambord, fut bien plus près du pouvoir suprême que n'en fut jamais la Commune ! Il n'en a tenu qu'à son refus d'accepter le drapeau tricolore. Imagi-



nez la France d'aujourd'hui si la monarchie avait été restaurée après les désastres de 1870/1871 ! Certes Henri V ne fait pas partie de l'Histoire Officielle enseignée dans les écoles françaises mais [cherchez un peu et pour commencer sur wikipedia, cliquez](#), vous serez surpris. Alors, exit Henri V ?

USAGE

Il y a effectivement eu mise en circulation la quantité fabriquée est importante



Que dire de la 5 francs Pétain ?

DES ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION



Que dire des Graziani ? Ces monnaies n'ont jamais été officiellement mises en circulation.



Idem pour la 2 centimes Épi,



Idem pour la 10 francs Montesquieu... et bien d'autres...

INTENTIONNALITÉ

C'est une pièce conçue pour être utilisée, non un essai non adopté, on peut constater une volonté que la pièce soit

effectivement fabriquée ainsi et mise en circulation telle qu'elle est observée ce qui caractérise le type a un sens et correspond à une volonté pour atteindre un but, ce n'est pas un hasard.



Pour ce critère, un exemple limite d'intentionnalité, politiquement incorrect pour l'époque, se trouve dans les deux 5 francs Louis-Philippe sans le I.

Autant il est évident que ce modèle ne devait pas être le type autant il est indiscutable (ne serait-ce que parce qu'il a été viré avec pertes et fracas !) que le Directeur de la Monnaie de l'époque a volontairement retiré le I. Alors, type ou pas type ?

POPULARITÉ

Pour une quantité disponible identique, le nombre et l'acharnement des collectionneurs voulant acquérir la monnaie est très élevé.

Comparé à un essai standard non adopté, bien répertorié comme essai, et à une monnaie type standard bien définie comme telle, on observe que les collectionneurs confèrent à la monnaie discutée l'importance d'un type.

Parmi les monnaies devant leur type à leur popularité, très nombreuses, on trouve en haut du podium les hybrides de 5 francs Louis-Philippe.

Soyons honnêtes. Ces monnaies n'ont jamais eu de naissance bénie par un décret, et pour cause ! Elles n'ont jamais bénéficié d'une intentionnalité quelconque. D'accord, elles ont circulé.

Mais ce sont des erreurs.

Par charité chrétienne on éliminera l'hypothèse de l'éthylisme de quelques monnayeurs de certains ateliers, Bordeaux (coïncidence douloureuse !) pour le F.317, La Rochelle et Toulouse pour le F.322, Paris, encore La Rochelle, et Perpignan pour le F.323, mais ces pièces restent des erreurs d'appariage de coins et rien d'autre.

Or, les prix que l'on observe lorsque l'un de ces hybrides est proposé oblige de constater que ces pièces sont estimées pratiquement à la hauteur de types certains par les collectionneurs.

DES OUTILS DE DÉCISION



Alors ? Les hybrides de Louis-Philippe méritent-ils le type ?

De nombreux types ou considérés comme tels sont très bancals.

Que dire de la 5 francs or Cérès ? Frappée en deux millésimes à 70 exemplaires, n'ayant évidemment jamais circulé, est-elle un type ?

Nous verrons ce que répondront les votes mais pour les prix qu'elles obtiennent en vente, aucun doute : c'est un type.

EXCLUSIONS :

NI VARIÉTÉ NI VARIANTE NI ERREUR NI FAUTÉ NI FAUX POUR SERVIR

Ce qui fait la spécificité du type n'est pas une erreur, volontaire ou involontaire, de frappe, de métal de tranche

Nous rentrons dans cette rubrique sur les problèmes les plus aigus.



Prenons par exemple certaines variantes des 10 centimes à l'N couronnée où l'ordre des différent et lettre d'atelier sont inversés.

Voilà qui ferait bien un type sans barguigner : on a effectivement créé des types sous prétexte que la pièce, au lieu d'être frappée sur un flan normal, a utilisé une autre pièce comme flan (les refrappages, F.114 et F.128).

Mais ces 10 centimes sont des faux pour servir et bien que certains les classent comme officiels... ils ne pourraient en aucun cas être des types.

Autre cas intéressant qui bénéficie de toutes les fées au-dessus de son berceau, émission parfaitement officielle, vingt-cinq millions d'exemplaires frappés et mis en circulation, des cas bien connus de la même caractéristique, l'absence de différent, (la célèbre 1 franc 1900, entre autres !!) mais pourtant,

non, cette ânerie de la Monnaie de Paris n'est pas et ne peut pas être un type :



Soyons simples en conclusion : il n'y a pas de règle absolue sauf la volonté des collectionneurs.

Nous devons permettre à cette volonté de s'exprimer, et la faire reconnaître, lui donner la possibilité de définir ce qui doit être dans une collection fondamentale de types de monnaies françaises.

Il existe des milliers, voire si l'on est large avec les nécessités, des dizaines de milliers de monnaies françaises qui ont circulé sur le territoire national. Il faut choisir.

Tous les pays civilisés ont résolu ce problème depuis longtemps : qu'est-ce qui est partie de la numismatique nationale ?

Ne cherchons pas les causes, elles sont multiples. Cherchons la solution.

Vous allez bientôt voter pour décider des types monétaires français.

Croyez-moi : les conséquences de votre vote vont durer bien plus d'un quinquennat ! Probablement un siècle.

Michel PRIEUR

LES GRANDS ANCIENS

Il s'agit d'un événement considérable dans le domaine de la numismatique métallique, un événement à ne pas rater pour les collectionneurs de monnaies modernes françaises : la remise en question de la définition des types monétaires des monnaies de circulation courante bien établie par les ouvrages de référence.

D'ailleurs quels sont ces fameux ouvrages qui guident les collectionneurs depuis plusieurs générations et qui imposent de fait ce qui doit être collectionné ? Nous allons vous en donner ici un aperçu sous un angle inhabituel afin de bien comprendre la portée de l'événement.

Les principaux ouvrages de référence sont les suivants :

Dewamin (Émile Pierre Norbert) "Cent ans de numismatique française de 1789 à 1889" 1893-1899, Paris.

Cet ouvrage est un atlas en trois volumes de la numismatique moderne à l'usage des historiens, archéologues, numismates, collectionneurs, bibliophiles et amateurs en général :

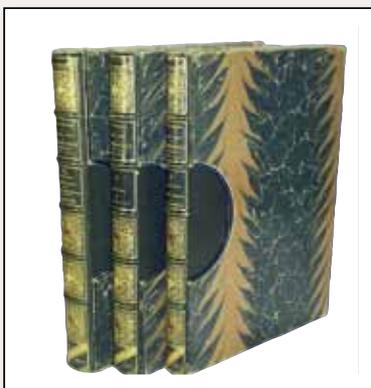
- volume 1 (1893) France continentale seule

- volume 2 (1895) Pays étrangers (leur numismatique est intimement liée à celle de la France)

- volume 3 (1898-1899) Colonies françaises et pays de protectorat

Le tirage de l'édition originale de 250 unités numérotées fut diffusé par souscription auprès des bibliothèques de France, municipalités, archivistes et présidents de Chambre de Commerce au prix conséquent de 150 francs de l'époque. Il faut quand même noter la diffusion confidentielle et élitiste à un prix très élevé de son ouvrage destiné à un large public quant au contenu. L'auteur a assuré la diffusion de son œuvre à l'aide d'une campagne de propagande et de matraquage d'une efficacité remarquable, digne du marketing de notre époque. Une réimpression en un seul volume eut lieu en 1989.

Émile Dewamin a su profiter de l'opportunité du premier Centenaire « numismatique » de la République pour sortir son atlas. Il fut l'un des plus grands collectionneurs de numismatique française moderne et avait sous la main, à ce titre, une grande partie du matériel au moins à destination de son premier volume. D'un caractère énergique et volontaire, il avait des idées bien tranchées, rejetant au rang de médailles les centimes de Daniel-Dupuis et certains exemplaires du concours de 1848 classés par d'autres au rang d'essais.



DEWAMIN



Il s'est assuré du soutien de son ami Théodore Michelin, parlementaire, industriel qui avait des intérêts dans les mines de nickel de Nouvelle-Calédonie et concepteur des célèbres essais « TM » destinés à promouvoir l'utilisation industrielle du nickel.

Il s'est également entouré de numismates reconnus, Serrure et Feuadent, de Louis Sudre, chef de fabrication des Monnaies, de Fernand Mazerolle, archiviste de

la Monnaie de Paris et d'Ernest Babelon conservateur du Cabinet et Médailles de la Bibliothèque Nationale. La conception de l'atlas de Dewamin fut donc également élitiste, mais basée sur des renseignements fiables car puisés à la source et sur l'expérience des plus grands collectionneurs de l'époque ce qui explique son caractère pointu. Il est également intéressant de noter la présence importante d'essais non adoptés, de billets (idée reprise par Jean Mazard) et de monnaies des colonies (idée reprise par Victor Guilloteau) dans son œuvre qui est

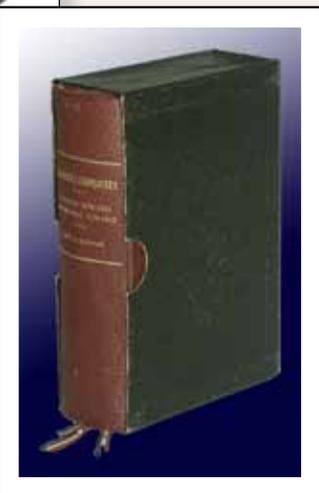
la pièce fondatrice des catalogues modernes de monnaies françaises, mais fortement orientée essais à l'image du collectionneur qu'il fut.

Guilloteau (Victor) « MONNAIES FRANÇAISES - colonies (1670-1942) et métropole (1774-1942) » 1937-1942, Versailles.

Ce catalogue en un seul volume est l'œuvre d'un collectionneur à destination des collectionneurs. Il traite de la partie moderne de la collection de monnaies en adoptant un ordre chronologique année par année avec deux parties distinctes. La première est la description précise de toutes les monnaies connues et la seconde se compose de planches de certaines monnaies, les célèbres moulages en plâtre de Victor Guilloteau. Le classement est efficace et précis avec un résumé d'Histoire associé à la période en préambule de chaque partie.

Les monnaies de circulation courante sont bien sur présentes avec la publication du chiffre du Rapport Officiel concernant le tirage mais sans indiquer le texte de création ni le décret de mise en circulation ou de retrait. Le point fort de cet ouvrage concerne les essais décrits avec précision, les essais adoptés ou non. Certes les erreurs, peu nombreuses, existent mais dans la plupart des cas il s'agit de monnaies que Victor Guilloteau n'a pas eues en main. Ces dernières sont annotées pudiquement comme « n'ayant pas été vues par l'auteur ».

La recherche en archives de la part de Victor Guilloteau ne fait aucun doute vu la précision de l'ouvrage et la fin de l'avant-propos dévoile les soutiens de l'auteur, M. Maurice



GUILLOTEAU

Laforest de la maison Émile Bourgey et MM. les collaborateurs du Cabinet des Médailles et du Musée de la Monnaie de Paris qui heureusement existait encore à l'époque. Donc le soutien indispensable des collectionneurs pour l'expérience acquise et l'accès aux renseignements à la source offert par les organismes gérant les collections nationales permettent d'assurer la qualité des renseignements diffusés par ce précieux ouvrage.

N'en déplaise au Docteur Kolsky, le catalogue de Victor Guilloteau, facilement disponible grâce aux réimpressions, est indispensable au collectionneur de notre époque car les successeurs ne sont pas forcément à la hauteur. Il faut quand même distinguer les monnaies de circulation courante des essais et principalement des essais non adoptés. Le « VG » fait la part belle aux essais et la vision de nos illustres anciens ne fait aucun doute: pas de catalogue de monnaies françaises sans les essais.

Une bonne raison pour cela: il n'existe pas d'ouvrage spécialisé purement essais sans les monnaies de circulation courante avec tous les essais, même les essais non adoptés. L'ouvrage de B. Favier et M. Kolsky « ESSAIS ET PIÉFORTS FRANÇAIS 1943-1972 qui reprend avec malice la suite

de l'ouvrage de Victor Guilloteau exclut tous les essais de mise au point, les essais d'artistes mais aussi malheureusement les essais techniques se trouve de fait très réduit tout en ayant paradoxalement le fort soutien de la Monnaie de Paris.

En fait le plus grand regret concernant le « VG » est qu'il s'arrête en 1942 ! Cependant il ne semble pas imaginable de penser à cet ouvrage en retirant tous les essais non adoptés, c'est vider le catalogue de la plus grande partie de sa substance.

En effet, sa plus grande force et la raison pour laquelle un collectionneur consulte encore le « VG » est la présence des essais. La découverte d'un essai non référencé est un pur moment de bonheur, mais celle-ci est souvent fortuite et continue encore de nos jours. Les archives sont malheureusement incomplètes ou carrément manquantes pour les essais de fabrication.

Mazard (Jean) « HISTOIRE MONÉTAIRE ET NUMISMATIQUE CONTEMPORAINE » 1790-1963 Tome I (1790-1848) 1790-1967 Tome II (1848-1967), Paris / Bale.

Cet ouvrage en deux tomes classe principalement les monnaies métalliques françaises

dont les essais y compris les essais non adoptés et les monnaies de circulation courante, les billets sont également décrits. La présentation inclut des textes liés à l'économie et à l'Histoire, ce qui est un complément intéressant.



Concernant les monnaies de circulation, l'information du tirage est présente mais les retraitements de frappe d'une année au millésime d'une autre n'ont pas été faits ce qui nuit à la qualité de l'information. Mais une fois de plus c'est au niveau des essais que l'ouvrage de Mazard tire sa force en prenant la suite du Dewamin et du Guilloteau. En effet... qui consulte le Mazard pour les

MAZARD ET GADOURY

monnaies de circulation courante ? Peut-être pour connaître le tirage de la 1 centime Dupré 1852 ! Pour ce qui est des essais il faut quand même se méfier des informations même si le Mazard est très utilisé par nos amis américains: La référence Maz. 2212 (Essai de 5 centimes Lindauer 1914) note « Il n'y a pas eu de fabrication de cette valeur et à ce type pour 1914 » qui fait écho au NOTER du « VG » pour la référence 4806 « En 5 CMES daté 1914, il n'y a pas de t.c. LINDAUER ». Ceci montre que Mazard a bien utilisé le « VG » mais il est amusant de noter que l'exemplaire de la collection Kolsky est issu de la collection Guilloteau !

Mazard a fréquenté le Musée de la Monnaie de Paris et le Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Nationale. Il a été aidé par M Robert Lapassade sous-directeur de la Monnaie de Paris pour les années 60 mais de nombreuses grosses erreurs sont à déplorer pour la 5ème République. Il semblerait que Mazard ne se soit pas basé sur les collectionneurs, ce qui est pour le moins étrange pour un ancien Président de la Société Française de Numismatique.

Les types des monnaies de circulation courante ne sont pas la préoccupation majeure de Mazard qui a plutôt misé lui aussi sur les essais avec des inédits au « VG ». Il est

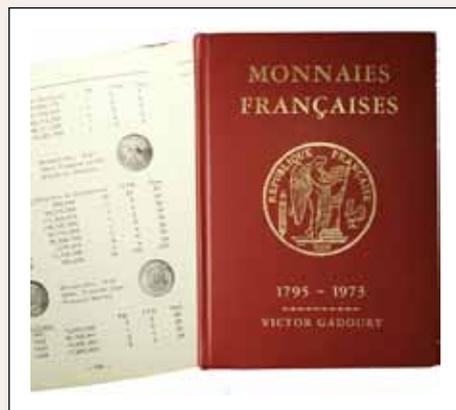
vrai que des monnaies courantes avec un indice de rareté « C » ce n'est pas excitant, surtout sans tenir compte de l'état de conservation. La base de la collection de monnaies courante est la recherche de l'ensemble de tous les millésimes y compris les plus rares et dans le meilleur état de conservation possible. Une monnaie de circulation est l'aboutissement de longues recherches ayant nécessité de nombreux essais souvent restés sans suite.

Gadoury (Victor) « MONNAIES FRANÇAISES » 1973 et suivants, Baden-Baden.

Le catalogue édité par Victor Gadoury est en fait une grosse révolution dans le domaine car c'est le premier qui fait la part belle aux monnaies de circulation, contrairement à tous les prédécesseurs qui privilégiaient surtout les essais.

Les essais non adoptés présents sont relégués ici dans des rubriques annexes pour la plupart (monnaies commémoratives, monnaies de visite, monnaies de souvenir). Les essais des types adoptés se trouvent dans le cœur de l'ouvrage mais pas de manière systématique, ce qui sera cependant de plus en plus le cas dans les éditions suivantes par ajouts successifs. De mémoire il me semble que cette révolution ne fut pas trop

mal accueillie et au contraire le petit livre rouge de la numismatique prit une place prépondérante.



La présentation de l'ouvrage est claire avec un ordre basé sur la valeur faciale croissante par ordre chronologique pour les monnaies à partir de 1789. Les informations sont succinctes mais les quantités de frappe par date et atelier sont présentes. L'état de conservation fait la différence pour la cote et les dernières monnaies fabriquées sont là, du moins celles connues au bouclage du catalogue. Tout ce qu'il faut pour informer le collectionneur débutant est fourni, tout comme l'Argus Thimonier sorti lui aussi à cette époque-là. Cet Argus Thimonier

LE FRANC I

qui n'a pas supporté la concurrence avec le Gadoury avait un format pratique, quasiment de poche, faisant la différence sur l'état de conservation en ne donnant cependant qu'une seule cote, une indication de majoration était notée en petit en bas de la seconde de couverture « pour les monnaies SUPERBE ou F.D.C (fleur de coin) le prix peut être multiplié par 5 ou 10 ». Il permettait surtout de cocher en fonction de l'état les cases de sa grille de pointage en indiquant le prix d'achat et la date pour chaque monnaie. Certes l'Argus Thimonier cotait les monnaies de circulation courante mais donnait aussi parfois la liste des essais dans une annexe forte intéressante mais basée en fait sur le Mazard.

Pour en revenir au Gadoury, les bases du catalogue moderne existent mais le collectionneur voulant approfondir sa collection se retrouve avec des états de conservation peu précis face aux Américains avec le célèbre SUP à FDC (le challenge était simple: définir un FDC pour le repérer et l'acheter à un professionnel au prix d'un SUP et surtout pas le contraire).

Pour ce qui est des types, pas de choix possible car il s'agit, hormis les nouveautés, du choix de l'auteur et des personnes qui ont participé à l'élaboration du catalogue,

personnes remerciées au début de l'ouvrage dans une liste de plus en plus longue au fil des ans. Il est intéressant de noter que le Gadoury a sonné la fin de la domination des essais sur les monnaies courantes pour ce qui est des catalogues de cotation.

L'édition de 1989 incluant les essais, clin d'œil à Dewamin, et restée pour l'instant sans suite, n'a pas reçu à l'époque l'accueil escompté mais reste toujours largement utilisée mais sans tenir compte des cotes plus du tout à jour ni des découvertes d'inédits ou de monnaies manquantes. Le Gadoury reste une référence mais le concept date d'il y a 40 ans même si les éditions continuent à sortir tous les deux ans. La couleur vient d'apparaître discrètement dans la dernière version, bouleversant peut-être les habitudes d'un public fidèle.

Éditions les Chevaux légers « LE FRANC I » 1995 et suivants, Paris.

Il s'agit du plus récent des catalogues de monnaies françaises, celui qui a le moins d'historique mais un ouvrage collectif, le seul qui ne porte pas un nom d'auteur.



Il mise sur la précision avec six états de conservation décrits et la minutie avec des recherches en archives poussées, avec les retraitements des tirages indispensables pour éviter les erreurs du Mazard. C'est sans contester un catalogue destiné aux monnaies de circulation courante et aux monnaies commémoratives. Tous les textes et décrets connus sont associés aux monnaies corres-

LE FRANC 10

pondantes. Il est appréciable de trouver bien plus qu'une simple cotation mais aussi des renseignements et des conseils. Certains collectionneurs le trouvent compliqué par rapport au Gadoury et la création du niveau intermédiaire SPL entre le SUP et le FDC change les habitudes. Ce n'est pas un ouvrage pour débutant voulant le rester, c'est un catalogue qui vous fait progresser.

« LE FRANC », c'est un ouvrage en évolution qui tient compte des collectionneurs car il les fait participer de manière active notamment l'ensemble des Amis du Franc dont certains membres sont de grands spécialistes reconnus de domaines particuliers.

Évoquer simplement « LE FRANC I » n'a pas de sens sans penser aux éditions suivantes avec l'apparition généralisée de la couleur et surtout l'utilisation de la **Collection Idéale qui permet de savoir ce qui existe, dans quel état pour le plus bel exemplaire** et d'avoir des informations sur la rareté réelle car les archives ne sont pas toujours fiables pour les plus anciennes.

Les essais non adoptés sont logiquement chassés mais ils ont leur place ailleurs, dans des ventes sur offres, sur un site dédié ou même dans une spécial entièrement consacrée aux essais. Cela n'empêche pas d'avoir

dans les dernières éditions du FRANC des photos d'illustration qui montrent que ces essais existent.

La Collection Idéale permet de faire avancer les recherches en comparant les exemplaires des collectionneurs. Des différences sensibles sur les monnaies les plus anciennes couvertes par « LE FRANC » et qui se retrouvent sur plusieurs exemplaires ce qui exclut l'exemplaire fauté. Une réflexion est en cours pour accepter de nouveaux types sachant que le décret associé n'existe pas ou n'a pas encore été retrouvé.

En conclusion nous pouvons dire que les ouvrages de référence, en règle générale, ne tiennent pas forcément compte de l'avis de tous les collectionneurs.

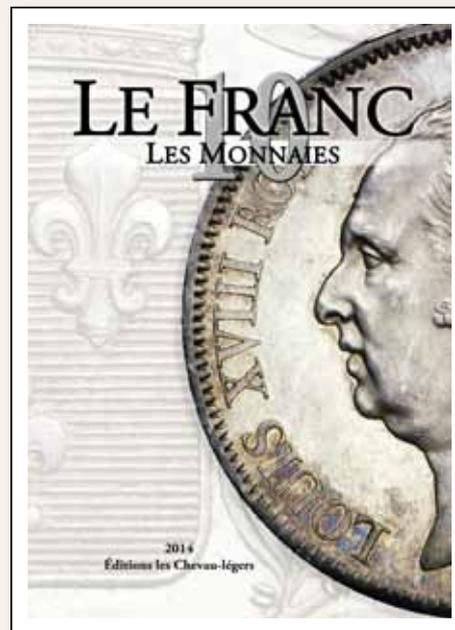
Au contraire ils cherchent à imposer la vision de l'auteur, parfois à son profit. La remise en question des types monétaires des monnaies de circulation courante est une chance pour les collectionneurs de se faire entendre car pour une fois ce n'est pas l'auteur qui impose ses choix personnels.

Ce n'est pas si courant de voir un catalogue établi se remettre en question et d'intégrer potentiellement des modifications importantes.

Alors amis collectionneurs, participez nombreux afin de voter pour les types monétaires du « FRANC 10 », afin de vous faire entendre comme jamais !

VOTEZ !

Philippe MICHALAK



MANIFESTE POUR LA NUMISMATIQUE MODERNE EN FRANCE

Une suite à la petite sociologie du collectionneur de modernes françaises, cliquez pour la lire dans le BN088, pages 13 à 15.

AU DÉPART, UNE QUESTION ANODINE...

Une question récemment posée sur le forum des Amis du Franc mérite d'être posée plus largement.

Elle émane du Président de l'association :

« Comme certains le savent peut-être déjà, *cgb.fr* par l'intermédiaire des auteurs du FRANC 10, va lancer en septembre une consultation générale, via le BN, de l'ensemble de la communauté numismatique. Cette consultation aura pour objectif de décider des futurs types présents dans cette nouvelle mouture.

Un certain nombre de types pré-sélectionnés seront soumis au vote général.

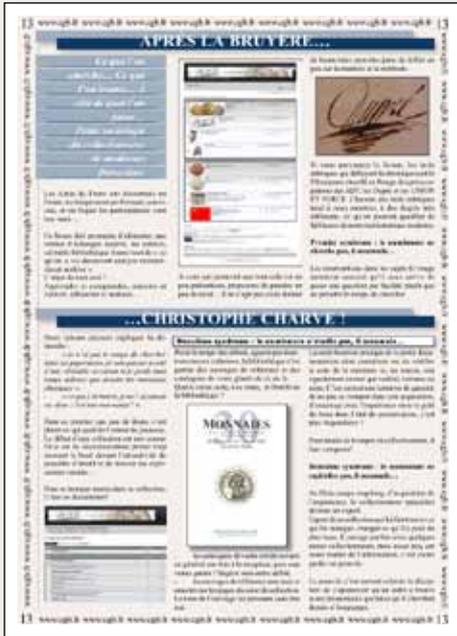
Le but de ce topic est de faire un état des lieux des différents courants de pensée des membres de l'association concernant la classification des types monétaire de l'ensemble de notre numismatique moderne. Michel Prieur dans le BN 106 pages 16/17 a parfaitement présenté les différentes manières

de considérer les types monétaires (juridique, usage, intentionnalité et popularité). De ce fait, il serait intéressant de connaître l'avis des membres actifs dans l'association.

Quelle est votre manière de penser ? Avez-vous déjà réfléchi à une classification différente ? »

En effet, la question récemment posée dans le BN va plus loin que savoir simplement ce qui doit être un type ou non. La question qui se trouve derrière est « qu'est-ce qui, légitimement, doit être dans une collection sur la période moderne du franc ? » et donc préfigure également ce que deviendra le FRANC, ouvrage de référence sur la période ?

Ce faisant, se pose aussi la question de sa destination et de son public. La véritable question est de savoir ce que souhaitent les collectionneurs et encore au-delà ce qui serait souhaitable pour la valorisation du patrimoine. N'oublions jamais en effet que c'est une part de notre patrimoine que nous avons entre les mains... pas seulement du numéraire ayant traversé les ans.



PAR CHRISTOPHE CHARVE

QUI RENVOIE À CE QUE NOUS SOMMES...

J'avais, il y a quelques mois, publié un article parlant de ce que nous sommes en tant que collectionneurs, nos petites manies... d'abord acheter avant de se renseigner, de partir en conquérant, à l'assaut des plateaux plutôt que des livres et au final, avec le temps, de devenir un obscur sachant car silencieux de son expérience plutôt qu'un guide pour de nouveaux collectionneurs.

Je ne veux pas entrer dans des polémiques mais force est de constater, malgré tout, et ce au sein même d'une association qui a un peu d'histoire et qui est relativement connue,

qu'il n'existe pas d'élan collectif allant au-delà de la « petite » collection individuelle. Nous ne parvenons pas à fédérer suffisamment de bénévoles pour généraliser des travaux de fonds nécessaires à une meilleure diffusion et à une meilleure connaissance de notre numismatique moderne. Tout au plus parvenons-nous à faire vivoter une ou deux initiatives pour lesquelles, reconnaissons-le, le temps de retour sera très, très long !

Nous autres, collectionneurs, dans notre grande majorité, nous ne sommes pas numismates. Dewamin (1893) *Cent ans de numismatique française de 1789 à 1889*. Ré-édition 1989, Florange-Sageme-Souffles Editions. Paris.) classait, il y a plus d'un siècle, les collectionneurs en trois catégories : les collectionneurs, qui accumulent ; les numismates, qui soignent leur collection en prenant soin de leur donner une cohérence (qualité, homogénéité, etc) et enfin ceux que Dewamin appelle les numismatistes.

Ces derniers sont « ceux qui collectionnent dans l'intérêt de la science, de l'histoire et de leur patrie.

Les collectionneurs de cette troisième catégorie sont des chercheurs intrépides qui étudient sans relâche dans le but d'agrandir encore la vaste champ qu'offre la numismatique, par la publication d'ouvrages ayant trait aux différents sujets auxquels ils se sont attachés ».



Dewamin n'avait que le papier comme moyen de communication, la diffusion de la connaissance passait obligatoirement par l'édition. Aujourd'hui nous avons, à la fois, d'autres moyens de communication



COMMENT COLLECTIONNONS-NOUS ?

Et d'autres moyens de recherche. Toutefois, la publication de « références », de travaux de fond, reste marginale. Doit-on la laisser à des professionnels ? Est-ce là le seul domaine des chercheurs dont c'est le métier ?

ET À COMMENT NOUS COLLECTIONNONS...

Nous autres, collectionneurs, sommes les vaches à lait de marchands honnêtes ou pas, de vendeurs passionnés ou véreux, pas plus numismates d'ailleurs que leurs clients dans bien des cas. Et nous n'assumons pas ce statut. Nous nous indignons misérablement de la diffusion de faux sur Internet qui trompent d'honnêtes palombes déjà dressées à courir les plateaux plus que les livres... Et qu'avons nous fait ? Quand avons nous mis nos connaissances en commun, les avons nous partagées et diffusées pour apprendre à ceux qui débutent ? Quand avons nous pris sur notre temps de collectionneur pour capitaliser notre savoir, quitter un instant nos plateaux et nos cotes pour prendre de la hauteur et voir plus loin ?

Les Amis du Franc est l'une des associations numismatiques les plus importantes au niveau national... Elle n'a pas de publi-

cation papier régulière à elle, pas de réunions d'études à fréquence déterminée faute de trouver des gens suffisamment disponibles pour prendre à bras le corps des sujets et les mener à bien, très peu de présence physique sur les différentes bourses, faute encore une fois de bras et de têtes. Au final, l'essentiel des savoirs développés dans le cadre de l'association se trouve dans les notules du site Internet et dans... Le FRANC. Je mets volontairement à part le cas « Dupré » qui n'est que l'illustration de ce que nous devrions offrir comme service sur toutes les époques de notre numismatique moderne.

J'attire l'attention des ADF sur le fait que Le FRANC n'est pas une production des ADF, le FRANC évolue au gré des moyens d'une structure commerciale indépendante, des besoins exprimés par les collectionneurs, des savoirs apportés par les plus engagés et les plus participatifs.



Comment vous, collectionneurs passionnés, comprenez-vous que Le FRANC soit perçu comme trop compliqué ? Comment percevez-vous que l'autre référence en la matière, le Gadoury, pourtant et de beaucoup plus simple voire simpliste, pour ne pas dire incomplet ou inexact même dans certaines présentations, ait un succès plus important ?

Comment parvenir à allier la complexité d'une information riche et foisonnante sans dégoûter ou simplement rebuter les débutants qui doivent passer par des choses simples et compréhensibles avant de s'avérer suffisamment mordus pour faire l'effort d'entrer dans les subtilités ?

LES DUPRÉS MATES MIS À PART...

Je prends à témoins les Duprés mates, ils sont déjà une secte à part ! Demain, je vous dis, arrêtez les Dupré et collectionnez les sesterces romains. Comment vous y prendrez-vous ? Comment choisirez-vous une époque, un secteur géographique, une dynastie, si l'on vous présente directement l'ensemble des coins d'avers et de revers frappés pour l'ensemble des périodes étudiées en vous faisant entrer dans les détails des regravures, des revers symboliques, vous qui, premier sesterce en main, éprouverez juste une énorme appréhension à l'idée de tenter d'en déchiffrer les légendes. Forcément, vous vous poserez la question de savoir sur quelle référence vous baser pour commencer à comprendre et collectionner justement.

Il ne faut pas se leurrer, la plus grande majorité des collectionneurs est incapable de se lancer dans une collection numismatique sans aucune référence, faute de

pouvoir estimer l'importance de ce qu'il collectionne. Les rares autres construisent et bricolent leur propre référence dans leur coin et aussi complète et valable qu'elle soit, elle sera jalousement cachée pour ne pas être partagée à quelques trop rares exceptions près. C'est le plus gros défaut que nous avons en tant que collectionneur. Partager l'information est la première si ce n'est la seule source de valorisation de ce que nous collectionnons. Encore faut-il s'en persuader et y accorder du temps, s'en persuader et accorder du temps, au delà de la petite occupation stérile qui consiste à accumuler des espèces, à l'étude rigoureuse et exhaustive, à la synthèse précise et organisée des connaissances, bref, à la création et à l'animation de la référence.

LA QUESTION PARLE BIEN DES TYPES MONÉTAIRES...

Aussi, la question posée par Michel Prieur dans le BN 106 revêt-elle plusieurs aspects bien distincts. Le fait de décider, sur un ouvrage de référence, que telle ou telle chose est appelée type, fait que cette chose est mise en exergue, qu'elle tient un rang privilégié, qu'elle mérite une attention particulière... ou pas.

Dès lors qu'une espèce est mise en valeur à travers un statut spécifique, la référence en fait une espèce remarquable. J'ai eu, au cours de mes études, un professeur qui nous expliquait que certaines formules mathématiques étaient appelées identités remarquables pour une raison fort simple : c'est qu'à ne pas les appeler ainsi, nous avions toutes les chances de ne pas les remarquer !

La définition des types en numismatique est du même ressort. Définir des types, c'est définir un ensemble d'identités remarquables et le mettre à la portée du néophyte, c'est lui indiquer qu'il doit s'intéresser à cette espèce et la collectionner pour une bonne raison. C'est organiser le premier niveau de recherche mais aussi entamer un processus scientifique indispensable.

Ce premier aspect de la question compris, un deuxième s'en suit tout aussi important. Qui doit définir ce qui est remarquable et ce qui ne l'est pas ? En numismatique, la réponse est claire, notre avidité de collectionneur nous pousse plus à amasser suivant un schéma proposé par d'autres qu'à se pencher sur la pertinence du schéma lui-même.

Grossière erreur puisque, depuis des lustres, ce sont les marchands qui font les références et non les collectionneurs. Ils ne sont pas à blâmer, tant la responsabilité de cet état de



COMPILER, PROPOSER, DIFFUSER...

Paradoxalement, en devenant très technique, la référence en vient à rebuter à la fois les prescripteurs et les collectionneurs. Elle se coupe de sa précieuse base et s'amortit de plus en plus difficilement.

Ainsi, la question de Michel appelle à s'interroger sur ce qu'une référence peut être en fonction de qui la produit, de ce qu'elle doit

être en fonction de qui la consulte. Soyons clair, un marchand publiant une référence a, certes, intérêt à ce que sa référence soit la plus diversifiée possible mais aussi et surtout qu'elle soit utilisée par le plus grand nombre.

Pour le marchand, la référence est un compromis de marché ; si les collectionneurs

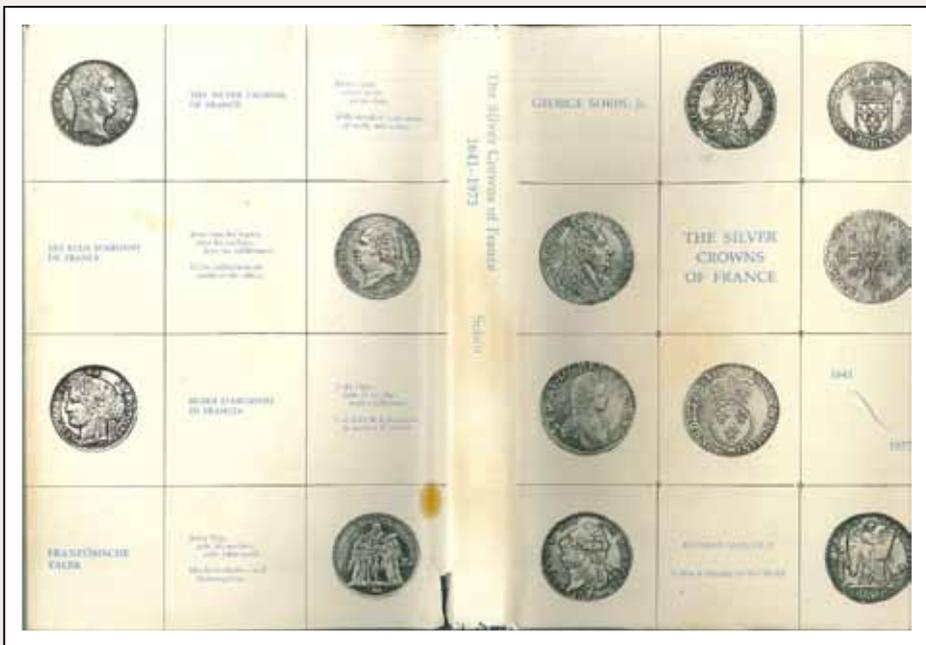
retiennent en majorité telle identité remarquable, alors elle figure dans l'ouvrage, sinon elle en est effacée. Pour prendre un exemple précis, les 5 F Louis-Philippe hybrides sont des erreurs de frappes. Doivent-elles revêtir le statut de type ?

ET SURTOUT POUR QUELLE FINALITÉ...

D'un point de vu marchand, la réponse est claire, les collectionneurs veulent les distinguer et disent « oui » donc c'est un type. Mais si la numismatique consiste à étudier, répertorier et expliquer, elle doit aussi proposer des définitions qui dépassent les intérêts des uns et des autres pour planter un décor et une structure logique, fiable et qui permette au néophyte de comprendre et d'analyser les choses sur des bases solides et surtout objectives.

Pour la numismatique, ces Louis-Philippe ne devraient pas être des types et si elles doivent être valorisées, c'est au titre des erreurs monétaires.

Il n'y a rien de dégradant en cela et encore moins en ce qui concerne la rareté de ces exemplaires et donc leurs cotes.



...DES OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

La n'est pas la vocation du marchand, nous entrons dans la mission de l'association qui doit compiler, proposer, diffuser l'information et les modèles, les partager avec les collectionneurs qui doivent se les approprier pour, qu'in fine, les marchands les utilisent. Faute de moyens humains et matériels, faute de bénévoles investis, faute de passion dépassant la collection personnelle, ce sont les marchands qui finissent par imposer les références et dicter la norme.

La conséquence de cet état de fait est simple, si la référence complexe n'est pas produite par une entité associative, elle est vouée à disparaître. Le marchand n'a pas le temps et les moyens de lui consacrer la place qu'elle mérite.

Si les Guilloteau, Dewamin et autres Sobin, que j'évoquais tout à l'heure, ont été des pionniers d'autant plus méritants qu'ils n'avaient pas nos moyens de communication, ils n'ont jamais eu, en ce qui concerne la numismatique moderne française, d'héritiers aussi zélés. Quoiqu'on puisse saluer des collections comme DAVIS ou KOLSKY, les collectionneurs de modernes françaises n'ont pas ou peu produit de référence depuis bien longtemps si ce n'est à travers l'enrichissement du FRANC.

La question que pose Michel est bien aussi de savoir qui doit porter et promouvoir les définitions et le savoir. Sa réponse est claire et évidente, ce sont les collectionneurs aussi, faisons-les voter !

IL EN DÉCOULE UNE RESPONSABILITÉ DU COLLECTIONNEUR...

Ce n'est pas si simple et pour une unique raison : les collectionneurs, en France, ne sont pas structurés. Les collectionneurs, en France, ne partagent pas, les collectionneurs, en France, ne sont que des collectionneurs et ne deviennent que très rarement des numismates ou numismatistes selon Dewamin. Attention, un numismate n'est, ainsi, pas un marchand, ce n'est pas non plus un collectionneur chevronné dont les connaissances ne sont pas partagées, c'est un érudit, un sachant qui, au delà de sa collection, a étudié, compilé et fait partager ses découvertes et a ainsi contribué à l'enrichissement culturel et patrimonial d'un groupe... Ça laisse rêver.

La conclusion qui s'impose est la suivante, amis collectionneurs de modernes françaises, devenez un peu numismate !

Posez-vous la question de savoir ce que vous voulez comme référence et pour quelles raisons, défendez votre collection ou votre investissement selon comme vous le voyez.

Mais surtout, prenez un peu de temps pour quitter les bourses et les plateaux en laissant votre nom dans des études plutôt qu'au bas d'une vente aux enchères à titre posthume !



10 www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr

10 www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr

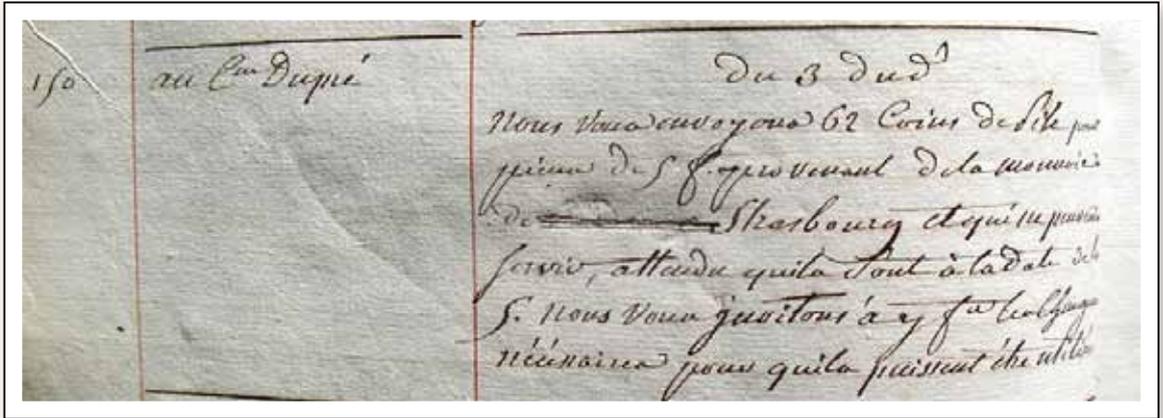
... PAS DES VENTES POSTHUMES !

Il y a beaucoup à défendre et à promouvoir dans la refonte du FRANC pour sa dixième édition et sans porter aucun jugement de valeur, le marchand a une révolution industrielle d'avance sur le collectionneur.

Si Le FRANC devait aller à la simplification, au rétrécissement, seule l'association des Amis du Franc pourrait

continuer à mettre en relief les études et les connaissances techniques et complexes acquises ou qui restent à découvrir, c'est d'ailleurs l'essence même de son existence et sa seule raison d'être...

La numismatique moderne française souffre depuis toujours de ne pas s'appuyer sur des études aussi riches et variées que les numismatiques anciennes, dans une véritable démarche scientifique. Quoiqu'il se trouve plus de passionnés pour une histoire de 2000 ans d'âge que pour les deux siècles d'ancienneté du présent sujet, ce sont ceux qui publient et proposent qui ont bien mérité de la patrie, pas ceux qui accumulent



... QU'IL FAUT ASSUMER D'URGENCE

L'Association a, plus aujourd'hui que jamais, besoin de numismates engagés, disponibles et... détachés de leurs collections personnelles.

Sans bénévolat actif, les déçus qui se seront tus pourront crier, pleurer, se plaindre... Si les ouvrages de référence sont le fruit des marchands, il n'est nul besoin de phrases et d'images, les cotes sont suffisantes. Il appartient donc aux collectionneurs de structurer leurs découvertes, d'user des moyens modernes de communication qui

nous autorisent aujourd'hui et à moindre frais à publier, diffuser et partager.

Il y a une somme de travail incroyable à structurer, organiser, classer, hiérarchiser. Cette somme de travail doit être faite pour que le marchand valorise et propose ce qui nous intéresse, nous collectionneurs. Ce travail doit être fait pour éviter que ne parte à la fonte ce qui n'a pas été découvert. Ce travail doit être fait pour le bien de la numismatique moderne et la conservation d'un patrimoine par trop méprisé en France...

Christophe CHARVE

CLIQUEZ ET ADHÉREZ !

Accueil du site > Adhésion à l'association

MENU

- Accueil
- Association
- Numismatique
- Calendrier du Numismate
- Notules
- Forums
- Liens
- Inscription
- Adhésion
- Contact

Rechercher : >>

Recherche avancée

ADHESION A L'ASSOCIATION DES AMIS DU FRANC

Formulaire d'adhésion ou de renouvellement

Nom :

Prenom :

Adresse postale :

Code postal :

Ville :

Pays :

Adresse mail :

Cotisation : Cotisation année en cours : 10 €

Adhésion : Nouvelle Renouvellement

Choix du mode de paiement

ÉDITIONS LES CHEVAU-LÉGERS



LES MONNAIES ROYALES FRANÇAISES
1773-1793

Im183
27,55 €

MONNAIES ROYALES FRANÇAISES

LE TRÉSOR DE TAYAC

IT68
37,05 €

LE TRÉSOR DE TAYAC

LES MONNAIES FÉODALES

Im200
27,55 €

LES MONNAIES FÉODALES

LES MONNERONS
HISTOIRE D'UN MONNAIAGE

Im201
27,55 €

LES MONNERONS

LE FRANCO
LES MONNAIES

If09
27,55 €

LE FRANCO IX

MONNAIES GRECQUES
LES MATHÈRES DE LA MONÉTIQUE DE LA MÉDÉTERREANÉENNE

Im211
27,55 €

LES MONNAIES GRECQUES

L'EMPIRE GAULOIS
LES MONNAIES

le56
27,55 €

L'EMPIRE GAULOIS

LA MONNAIE... SOUS NAPOLEON

Im100
48,00 €

LA MONNAIE... SOUS NAPOLEON

BUSTES
DES MONNAIES DE FRANCE

Ib25
27,55 €

BUSTES

TRÉSORS MYTHE ET RÉALITÉS

It61
27,55 €

TRÉSORS MYTHE ET RÉALITÉS

LES JETONS DU MOYEN-ÂGE

Ij13
27,55 €

LES JETONS DU MOYEN-ÂGE

LYON MONNAIES ROMAINES

Il13
27,55 €

LYON MONNAIES ROMAINES

BAGUES MÉROVINGIENNES

Ib34
45,60 €

BAGUES MÉROVINGIENNES

LE PESAGE MONÉTAIRE

Ip32
27,55 €

LE PESAGE MONÉTAIRE

AURELIANI DE LYON

Ia69
27,55 €

AURELIANI DE LYON

LES MONNAIES ROMAINES

Im89
27,55 €

LES MONNAIES ROMAINES

ÉDITIONS LES CHEVAU-LÉGERS



PROU
ROMAINS
Catalogue des Monnaies, Médailles et de Billets
Éditions Les Cheval-Légers
1999



Ip02
56,05 €

PROU II

BOUDEAU
FÉODALES
Catalogue général illustré
de monnaies provinciales
Éditions Les Cheval-Légers
1999



Ib19
14,25 €

BOUDEAU II

LIARDS
DE FRANCE
royaux et féodaux
(1267-1713)
Éditions Les Cheval-Légers
2001



Ii20
45,60 €

LIARDS
DE FRANCE I

DOUBLES et DENIERS
TOURNOIS de CUIVRE
ROYAUX et FÉODAUX
(1377-1666)
Éditions Les Cheval-Légers
2001



Id022
37,05 €

DOUBLES ET
DENIERS TOURNOIS

FRANÇÆ
MONNAIES DES MONARCHES ANCIENS
DE FRANCE ET D'ALGER
(1000-1800)
Éditions Les Cheval-Légers
2001



If04
63,65 €

FRANÇÆ IV

POEY D'AVANT
MONNAIES FEODALES DE FRANCE
SÉRIE I
Éditions Les Cheval-Légers
1999



POEY D'AVANT
MONNAIES FEODALES DE FRANCE
SÉRIE II
Éditions Les Cheval-Légers
1999



POEY D'AVANT
MONNAIES FEODALES DE FRANCE
SÉRIE III
Éditions Les Cheval-Légers
1999



Ip12
140,60 €

POEY D'AVANT II

CARON
MONNAIES FEODALES FRANÇAISES
Éditions Les Cheval-Légers
1999



Ic49
47,50 €

CARON II

MONNAIES
FÉODALES DE FRANCE
Date de diffusion : 28 septembre 2002
Éditions Les Cheval-Légers
2002



cv15
35,00 €

MONNAIES XV

NOUVEL ATLAS
DES MONNAIES GAULOISES
Éditions Les Cheval-Légers
2002



In69
299,00 €

NOUVEL ATLAS DES MONNAIES GAULOISES

LA TOUR
Éditions Les Cheval-Légers
1999



Ii07
18,00 €

LA TOUR II

LES BILLETS
DES
CHAMBRES DE COMMERCE
1800-1907
Éditions Les Cheval-Légers
1999



Ib02
42,75 €

LES BILLETS DES CHAMBRES
DE COMMERCE

LA RÉVOLUTION
Éditions Les Cheval-Légers
1999



Inum01
9,90 €

LA RÉVOLUTION

MONNAIES
FÉODALES DE FRANCE
(1100-1800)
Éditions Les Cheval-Légers
1999



Inum03
9,90 €

MONNAIES II

CELTIC
Éditions Les Cheval-Légers
1999



Inum201
5,00 €

CELTIC I

F. 106A 1 CENTIME ÉPI, AVEC REBORD



La matrice est différente
La pièce a circulé



On ignore si la différence de matrice a un sens ou ne provient pas d'un défaut de fabrication
c'est un défaut de fabrication de plus pas très intéressant

Commentaires et opinions

Stéphane Desrousseaux : vote contre la création du type
Michel Prieur : vote contre la création
Laurent Schmitt considère que ce n'est pas un type
Michel Taillard considère que ce n'est pas un type

Joël Cornu : vote contre la création
GR considère que ce n'est pas un type
Michael Reynaud vote contre la création du type
Philippe Michalak vote contre la création

F. 108A 2 CENTIMES NAPOLEON III, TÊTE LAURÉE, BUSTE PROVISOIRE



- les matrices sont effectivement différentes pour les trois ateliers et correspondent donc à un projet réel
- la mise en circulation est indiscutable et massive



- le texte de création du changement de buste n'a pas encore été retrouvé, s'il existe
- la différence avec le buste définitif est subtile
- ce n'est pas encore considéré comme un type

Commentaires et opinions

on peut conserver les deux bustes sous un même type ou créer un type spécifique au provisoire

Stéphane Desrousseaux : vote contre la création du type (coins différents)
Michel Prieur : vote pour la création

Laurent Schmitt considère que ce n'est pas un type
Michel Taillard considère que c'est un type
Joël Cornu : vote contre la création
GR considère que c'est un type
Michael Reynaud vote contre la création du type
Philippe Michalak vote contre la création

F. 111 2 CENTIMES ÉPI



il existe un texte de création et des essais techniques ; cette pièce aurait pu exister
c'est déjà un type et apparemment reconnu des collectionneurs
1 : type reconnu des collectionneurs et très apprécié et recherché

2 : la 2 cts n'a jamais circulé mais elle était vraiment planifiée pour circuler et elle fait partie d'une série de 3 monnaies très bien connues. La 1 ct et la 5 cts doivent être accompagnées de la 2 cts, c'est un ensemble.

3 : les essais sont certes collectionnés mais certainement pas assez, la présence de cette monnaie dans un catalogue de référence tel que le Franc est indispensable pour être reconnue et cela aide le marché des essais. Dans le cas contraire cette monnaie ne

serait pas connue par les jeunes collectionneurs ce qui n'est pas du tout souhaitable.

4 : il existe des épreuves (certes confidentielles mais elles existent) de 1959, il existe une pré-série de 1960, si on retire l'essai de 1961 d'un ouvrage de référence cela va aussi avoir un impact

négatif sur l'épreuve et la pré-série ce qui n'est certainement pas souhaitable.



cette pièce n'a jamais circulé

Commentaires et opinions

La direction des ADF vote pour sa suppression
Stéphane Desrousseaux : vote pour sa suppression
Michel Prieur : vote pour sa suppression
Laurent Schmitt considère que ce n'est pas un type
Michel Taillard considère que c'est un type

Joël Cornu : vote pour sa suppression
GR vote pour sa suppression
Michael Reynaud vote pour la suppression du type
Philippe Michalak vote contre le maintien

F. 112 3 CENTIMES DUPRÉ



semble avoir circulé



si il y a eu circulation, elle a été tellement confidentielle qu'on peut la considérer inexistante le texte de création, s'il existe, n'a pas été retrouvé Outre l'absence de texte de création, aucune trace de production dans les registres de délivrances, aucune trace d'envoi de coins dans les registres de correspondance, aucune trace dans les tableaux de Dupré recensant toute sa production y compris les essais Pire le poids en cuivre est incompatible avec la valeur faciale.>>> hors la loi
Existence de faux avérés détournant le 5 en 3

Commentaires et opinions

La direction des ADF vote pour sa suppression
Stéphane Desrousseaux : vote pour sa suppression
Michel Prieur : vote pour sa suppression
Laurent Schmitt considère que ce n'est pas un type

Michel Taillard considère que ce n'est pas un type
Joël Cornu vote pour sa suppression
GR vote pour sa suppression
Michael Reynaud vote pour la conservation du type
Philippe Michalak vote contre le maintien

F. 114A CINQ CENTIMES DUPRÉ, GRAND MODULE, « REFRAPPAGE » DU DÉCIME, CNIQ ET TOUS LES CNIQ



Le coin est différent
La pièce a circulé



il s'agit davantage d'une fautée que d'un type : erreur du graveur

Commentaires et opinions

cette fiche concerne également le Cinq centimes DUPRÉ, grand module, CNIQ
Stéphane Desrousseaux : vote contre la création du type
Michel Prieur : vote contre la création
Laurent Schmitt considère que ce n'est pas un type

Michel Taillard considère que ce n'est pas un type
Joël Cornu : vote contre la création du type
GR vote contre la création du type
Philippe Michalak vote contre la création, c'est un fauté

VOTEZ ET FAITES VOTER - DÉCIDEZ DES MONNAIES QUI COMPTENT - CLIQUEZ <http://www.lefranc.net/avis.html>

F. 115A CINQ CENTIMES DUPRÉ, GRAND MODULE, HYBRIDE (DROIT DE DÉCIME)



Le droit est différent du type standard : droit de décime
La pièce a circulé



il s'agit davantage d'une fautée que d'un type

Commentaires et opinions

Stéphane Desrousseaux : vote contre la création du type
Michel Prieur : vote contre la création
Laurent Schmitt considère que ce n'est pas un type
Michel Taillard considère que ce n'est pas un type

GR vote contre la création du type
Michael Reynaud vote contre la création du type
Philippe Michalak vote contre la création, c'est un fauté
Joël Cornu : vote contre la création du type

F. 115C 5 CENTIMES 1808 BB



La pièce a circulé, a été frappée dans un atelier français et mise en circulation suite à un décret français (loi française du 21 septembre 1807)



il s'agit d'une monnaie westphalienne (frappe en médaille)

Commentaires et opinions

Stéphane Desrousseaux : vote contre la création du type
Michel Prieur : vote contre la création
Laurent Schmitt considère que ce n'est pas un type
Michel Taillard considère que ce n'est pas un type

Gr vote contre la création du type
Michael Reynaud vote pour la création du type
Philippe Michalak vote contre la création, c'est une étrangère
Joël Cornu : vote contre la création du type

F. 115D 5 CENTIMES ANVERS À L'N, FRAPPE DE L'ATELIER DE WOLSCHOT



La pièce a circulé, a été mise en circulation suite à un décret français
ce type est extrêmement connu dans le public



Monnaie retirée de la circulation par une loi hollandaise

Commentaires et opinions

Cette fiche inclut le vote pour la création de la 5 centimes Anvers à l'N grand module (180 exemplaires)
Stéphane Desrousseaux : vote pour la création du type
Michel Prieur : vote pour la création
Laurent Schmitt considère que ce n'est pas un type
Michel Taillard considère que c'est un type

Joël Cornu : vote pour la création du type
GR vote contre la création du type
Michael Reynaud vote contre la création du type
Philippe Michalak vote pour la création

F. 115E 5 CENTIMES ANVERS À L'N, FRAPPE DE L'ARSENAL



La pièce a circulé, a été mise en circulation suite à un décret français
ce type est extrêmement connu dans le public



Monnaie retirée de la circulation par une loi hollandaise

Commentaires et opinions

Stéphane Desrousseaux : vote pour la création du type
Michel Prieur : vote pour la création
Laurent Schmitt considère que ce n'est pas un type
Michel Taillard considère que c'est un type

Gr vote contre la création du type
Michael Reynaud vote contre la création du type
Philippe Michalak vote pour la création
Joël Cornu : vote pour la création du type

F. 115F 5 CENTIMES ANVERS AU DOUBLE L, FRAPPE DE L'ATELIER DE WOLSCHOT



La pièce a circulé, a été mise en circulation suite à un décret français
ce type est extrêmement connu dans le public



Monnaie retirée de la circulation par une loi hollandaise

Commentaires et opinions

Stéphane Desrousseaux : vote pour la création du type
Michel Prieur : vote pour la création
Laurent Schmitt considère que ce n'est pas un type
Michel Taillard considère que c'est un type
Joël Cornu : vote pour la création du type

GR vote contre la création du type
Michael Reynaud vote contre la création du type
Philippe Michalak vote pour la création

F. 115G 5 CENTIMES ANVERS AU DOUBLE L, FRAPPE DE L'ARSENAL



La pièce a circulé, a été mise en circulation suite à un décret français
ce type est extrêmement connu dans le public



Monnaie retirée de la circulation par une loi hollandaise

Commentaires et opinions

Stéphane Desrousseaux : vote pour la création du type
Michel Prieur : vote pour la création
Laurent Schmitt considère que ce n'est pas un type
Michel Taillard considère que c'est un type

Joël Cornu : vote pour la création du type
GR vote contre la création du type
Michael Reynaud vote contre la création du type
Philippe Michalak vote pour la création

F. 120 5 CENTIMES LINDAUER, CMES SOULIGNÉ



le texte de création existe
1 : cette monnaie fait rêver tout le monde ! (smile)

2 : Il faut faire connaître les essais (y compris dans un livre plus généraliste) surtout que celui-ci est éminemment connu. Il ne serait pas souhaitable que ce type soit connu que par quelques collectionneurs spécialisés.

3 : ce n'est pas parce que cette monnaie est en nickel que le type n'a pas été adopté. (c'est le flan qui n'a pas été adopté). Il n'y a pas d'autre essai pour la Lindauer grand module donc c'est bien l'essai du type adopté.

4 : Si l'essai est présent il est bien évident qu'il faut conserver également celle sans mot essai qui est mythique et qui ferait un score fabuleux dans une vente.



mise en circulation non prouvée
n'existe pratiquement pas en émis mais seulement en essai
différence minime avec le type émis
le métal n'a pas été retenu et c'est donc un essai non adopté

Commentaires et opinions

Stéphane Desrousseau : vote pour sa suppression
Michel Prieur : vote pour sa suppression
Laurent Schmitt considère que c'est un type
Michel Taillard considère que c'est un type
Joël Cornu : vote pour la suppression du type

GR vote pour la suppression du type
Michael Reynaud vote pour la suppression du type
Philippe Michalak vote pour la suppression : c'est un essai avec ou sans le mot essai

F. 123A 5 CENTIMES LINDAUER, MAILLECHORT, ÉTOILE



La matrice est différente
La pièce a circulé

Ile est archi connue, archi recherchée.

On ne connaît pas aujourd'hui la signification de l'étoile
mais on le connaîtra certainement un jour
Il faut faire connaître ce type aux nouveaux collectionneurs.



On ignore la signification de cette étoile : un essai ?

Commentaires et opinions

Stéphane Desrousseau : vote contre la création du type
Michel Prieur : vote pour la création
Laurent Schmitt considère que ce n'est pas un type
Michel Taillard considère que c'est un type

GR vote pour la création du type
Michael Reynaud vote pour la création du type
Philippe Michalak vote pour la création
Joël Cornu : vote contre la création du type

F. 128A UN DÉCIME DUPRÉ, GRAND MODULE, « REFRAPPAGE » DU 2 DÉCIMES, HYBRIDE (DROIT DE CINQ CENTIMES)



Le droit est différent du type standard : droit de cinq centimes
La pièce a circulé



il s'agit davantage d'une fautée que d'un type

Commentaires et opinions

Stéphane Desrousseaux : vote contre la création du type
Michel Prieur : vote contre la création
Laurent Schmitt considère que ce n'est pas un type
Michel Taillard considère que ce n'est pas un type

Joël Cornu : vote contre la création du type
GR vote contre la création du type
Michael Reynaud vote contre la création du type
Philippe Michalak vote contre la création

F. 129A UN DÉCIME DUPRÉ, GRAND MODULE, HYBRIDE (DROIT DE CINQ CENTIMES)



Le droit est différent du type standard : droit de cinq centimes

La pièce a circulé



il s'agit davantage d'une fautée que d'un type

Commentaires et opinions

Stéphane Desrousseaux : vote contre la création du type
Michel Prieur : vote contre la création
Laurent Schmitt considère que ce n'est pas un type
Michel Taillard considère que ce n'est pas un type

Joël Cornu : vote contre la création du type
GR vote contre la création du type
Michael Reynaud vote contre la création du type
Philippe Michalak vote contre la création

F. 131A UN DÉCIME À L'N COURONNÉE POIDS LOURD, 25 G



il existe un texte de création définissant deux poids différents 25 grammes (1814) et 20 grammes (1815). Actuellement le FRANC donne 20 grammes comme poids officiel. Compte tenu du nouveau décret découvert il faut créer un type en 25 grammes la circulation est indiscutable



ce n'est actuellement pas reconnu comme un type spécifique selon le poids

Commentaires et opinions

l'autre type serait bien entendu le Un décime à l'N COURONNÉE poids léger, 20 g

Michel Taillard considère que ce n'est pas un type
Joël Cornu : vote pour la création du type
GR vote pour la création
Michael Reynaud vote contre la création du type
Philippe Michalak vote pour la création

Stéphane Desrousseaux : vote pour la création du type
Michel Prieur : vote pour la création

**VOTEZ ET FAITES VOTER
DÉCIDEZ DES MONNAIES
QUI COMPTENT - CLIQUEZ
<http://www.lefranc.net/avis.html>**

F. 132A UN DÉCIME À L' L COURONNÉE POIDS LOURD, 25 G



il existe un texte de création définissant deux poids différents 25 grammes (1814) et 20 grammes (1815). Actuellement le FRANC donne 20 grammes comme poids officiel. Compte tenu du nouveau décret découvert il faut créer un type en 25 grammes La circulation est indiscutable



Ce n'est actuellement pas reconnu comme un type spécifique selon le poids

Commentaires et opinions

Stéphane Desrousseaux : vote pour la création du type
Michel Prieur : vote pour la création
Michel Taillard considère que ce n'est pas un type
Joël Cornu : vote pour la création du type

GR vote pour la création
Michael Reynaud vote contre la création du type
Philippe Michalak vote pour la création

F. 132B 10 CENTIMES ANVERS À L'N, FRAPPE DE L'ATELIER DE WOLSCHOT



La pièce a circulé, a été mise en circulation suite à un décret français ce type est extrêmement connu dans le public



Monnaie retirée de la circulation par une loi hollandaise

Commentaires et opinions

Stéphane Desrousseaux : vote pour la création du type
Michel Prieur : vote pour la création
Laurent Schmitt considère que ce n'est pas un type
Michel Taillard considère que c'est un type
Joël Cornu : vote pour la création du type

GR vote contre la création du type
Michael Reynaud vote contre la création du type
Philippe Michalak vote pour la création

F. 132C 10 CENTIMES ANVERS À L'N, FRAPPE DE L'ARSENAL



La pièce a circulé, a été mise en circulation suite à un décret français ce type est extrêmement connu dans le public



Monnaie retirée de la circulation par une loi hollandaise

Commentaires et opinions

Stéphane Desrousseaux : vote pour la création du type
Michel Prieur : vote pour la création
Laurent Schmitt considère que ce n'est pas un type
Michel Taillard considère que c'est un type

Joël Cornu : vote pour la création du type
GR vote contre la création du type
Michael Reynaud vote contre la création du type
Philippe Michalak vote pour la création

F. 132D 10 CENTIMES ANVERS AU DOUBLE L, FRAPPE DE L'ATELIER DE WOLSCHOT



- La pièce a circulé, a été mise en circulation suite à un décret français
ce type est extrêmement connu dans le public
- Monnaie retirée de la circulation par une loi hollandaise

Commentaires et opinions

Stéphane Desrousseaux : vote pour la création du type
 Michel Prieur : vote pour la création
 Laurent Schmitt considère que ce n'est pas un type
 Michel Taillard considère que c'est un type

GR vote contre la création du type
 Michael Reynaud vote contre la création du type
 Philippe Michalak vote pour la création
 Joël Cornu : vote pour la création du type

F. 132E 10 CENTIMES ANVERS AU DOUBLE L, FRAPPE DE L'ARSENAL



- La pièce a circulé, a été mise en circulation suite à un décret français
ce type est extrêmement connu dans le public
- Monnaie retirée de la circulation par une loi hollandaise

Commentaires et opinions

Stéphane Desrousseaux : vote pour la création du type
 Michel Prieur : vote pour la création
 Laurent Schmitt considère que ce n'est pas un type
 Michel Taillard considère que c'est un type

GR vote contre la création du type
 Michael Reynaud vote contre la création du type
 Philippe Michalak vote pour la création
 Joël Cornu : vote pour la création du type

F. 137 10 CENTIMES LINDAUER, CMES SOULIGNÉ



il existe un texte de création
très apprécié des collectionneurs et bien reconnu

n'a probablement pas été mis en circulation
les exemplaires en circulation proviennent pour l'essentiel des héritiers du graveur

Commentaires et opinions

Stéphane Desrousseaux : vote pour sa suppression
 Michel Prieur : vote pour sa suppression
 Laurent Schmitt considère que c'est un type
 Michel Taillard considère que c'est un type

Joël Cornu : vote pour la suppression du type
 GR vote pour le maintien du type
 Michael Reynaud vote pour la suppression du type
 Philippe Michalak vote pour la suppression

F. 140A 10 CENTIMES LINDAUER, ZINC, CMES NON SOULIGNÉ



Il y a un texte de mise en circulation
La circulation est indiscutable
Dans la logique des cupro-nickels où l'on fait la distinction
ce type est extrêmement connu dans le public



Ce type n'est pas reconnu comme tel

Commentaires et opinions

Stéphane Desrousseau : vote pour la création du type
Michel Prieur : vote pour la création
Laurent Schmitt considère que c'est un type
Michel Taillard considère que c'est un type

Joël Cornu : vote pour la création du type
GR vote pour la création du type
Michael Reynaud vote pour la création du type
Philippe Michalak vote pour la création

F. 147 20 ET 50 CENTIMES, 1 FRANC NAPOLÉON III, GROSSE TÊTE DONC F.147, F.186 ET F.213



il existe un texte de création mais de mémoire celui-ci ne
spécifie rien en ce qui concerne la grosse tête
très apprécié des collectionneurs
ces types sont extrêmement connus dans le public



n'ont certainement pas été mis en circulation
plutôt des essais à un type non adopté

Commentaires et opinions

La direction des ADF prêche pour la suppression
Stéphane Desrousseau : vote pour la suppression
Michel Prieur : vote pour la suppression
Laurent Schmitt considère que ce sont des types

Michel Taillard considère que ce sont des types
Joël Cornu : vote pour la suppression
GR vote pour la suppression du type
Michael Reynaud vote pour la suppression de ces types
Philippe Michalak vote pour la suppression de ces types

F. 151 20 CENTIMES CÉRÈS, IIIE RÉPUBLIQUE



actuellement reconnue comme type
ce type est extrêmement connu dans le public



n'a jamais été mise en circulation
le texte de création précise explicitement que cette pièce
n'est pas supposé circuler
quantité fabriquée infime

Commentaires et opinions

La direction des ADF prêche pour sa suppression
Stéphane Desrousseau : vote pour sa suppression
Michel Prieur : vote pour la suppression
Laurent Schmitt considère que c'est un type
Michel Taillard considère que c'est un type

Joël Cornu : vote pour la suppression du type
GR vote pour la suppression du type
Michael Reynaud vote pour la suppression du type
Philippe Michalak vote pour la suppression du type

F. 152A VINGT CENTIMES ÉTAT FRANÇAIS, CANNELURES LARGES



La circulation est indiscutable
Recherché par les collectionneurs



Plus une variété qu'un type
Pièce relativement rare : peut-être un fauté de tranche ??

Commentaires et opinions

Stéphane Desrousseaux : vote contre la création du type
Michel Prieur : vote contre la création
Michel Taillard considère que ce n'est pas un type
Joël Cornu : vote contre la création du type

GR vote contre la création du type
Michael Reynaud vote contre la création du type
Philippe Michalak vote contre la création du type qui est une variété

F. 153A 20 CENTIMES ÉTAT FRANÇAIS, POIDS LÉGER



texte de création existant
large distribution



n'existe pas encore comme type

Commentaires et opinions

la direction des ADF prêche pour la séparation en deux types, sur la base du poids, variation qui est confirmée par les textes. On aurait donc un 20 Centimes ÉTAT FRANÇAIS lourd de 1941 à 1943 puis un léger de 1943 à 1944. Sachant que de nombreux modèles sont divisés en deux sur la base du poids à cette période de disette métallique, cela semble logique de diviser. Chronologiquement, c'est d'abord le lourd puis le léger

Stéphane Desrousseaux : vote pour la création du type
Michel Prieur : vote pour la création
Laurent Schmitt considère que c'est un type
Michel Taillard considère que ce n'est pas un type
Joël Cornu : vote pour la création du type
GR vote pour la création du type
Michael Reynaud vote contre la création du type
Philippe Michalak vote pour la création du type

F. 165 1/4 FRANC CHARLES X ET AUSSI LA 50 CENTIMES F.181, ET LA 2 FRANCS F.259 TRANCHE CANNELÉE



il y a manifestement eu à la fin du règne de Charles x une réflexion pour cannelurer les monnaies



le texte juridique de création n'est pas spécifique ou n'a pas encore été retrouvé
ce type n'a jamais été mis en circulation
le truquage d'une tranche lisse est relativement simple et le peu d'exemplaires vu entachés d'incertitude
on ne peut savoir si ce ne sont pas des essais

Commentaires et opinions

Stéphane Desrousseaux : vote pour la suppression
Michel Prieur : vote pour la suppression
Laurent Schmitt considère que ce sont des types
Michel Taillard considère que ce ne sont pas des types

GR vote pour la suppression des types
Michael Reynaud vote pour la suppression des types
Philippe Michalak vote pour la suppression des types
Joël Cornu : vote pour la suppression

F. 172A 5 DÉCIMES RÉGÉNÉRATION



il existe un texte de création
la monnaie s'intègre dans le système décimal
la monnaie a été mise en circulation



cette pièce a été émise avant que la loi établissant le Franc soit promulguée : il s'agit donc de décimes de livre tournois et non de franc.
Cette monnaie devrait porter le numéro 172A, se trouvant avant le premier demi-franc AN XI, n° 173 et donc après la dernière 25 centimes, n°172

Commentaires et opinions

Stéphane Desrousseau : vote contre la création du type (ce sont des décimes de livre tournois, pas de franc)
Michel Prieur : vote pour la création
Laurent Schmitt considère que ce n'est pas un type
Michel Taillard considère que c'est un type

GR vote contre la création
Michael Reynaud vote pour la création du type
Philippe Michalak vote pour la création du type
Joël Cornu : vote contre la création du type

F. 177A DEMI-FRANC NAPOLÉON IER TÊTE LAURÉE, RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, BUSTE FORT



La matrice au buste fort a été utilisée dans de nombreux ateliers et constitue donc une réalité objective de fabrication
la modification de la tête de nègre, qui est tête nue, en tête laurée est une continuité logique et constatée



ce type vient d'être découvert et la différence est subtile
Il est toujours possible de ne pas créer deux types différents.
Chronologiquement, le buste joufflu passe avant le buste fin

Commentaires et opinions

Stéphane Desrousseau : vote pour la création du type
Michel Prieur : vote pour la création (matrices différentes)
Laurent Schmitt considère que ce n'est pas un type
Michel Taillard considère que c'est un type

Joël Cornu : vote contre la création du type
GR vote pour la création du type
Michael Reynaud vote contre la création du type
Philippe Michalak vote pour la création du type

F. 191 50 CENTIMES, 1 FRANC ET 2 FRANCS CHAMBRES DE COMMERCE, DONC F.191, F.218 ET F.267



Il y a un texte de mise en circulation
La circulation est indiscutable
Les faussaires sont assimilés à des faux-monnayeurs évidemment des types à part entière complètement intégrés à la numismatique moderne



Jetons voire monnaies de nécessité

Commentaires et opinions

Stéphane Desrousseau : vote pour le maintien (admise comme type depuis longtemps)
Michel Prieur : vote pour le maintien
Laurent Schmitt considère que ce sont des types
Michel Taillard considère que ce sont des types

Joël Cornu vote contre la suppression
GR vote pour le maintien
Michael Reynaud vote pour le maintien du type
Philippe Michalak vote pour le maintien des types mais la suppression de l'essai de 1920, pas au type car sans signature

F. 192A 50 CENTIMES MORLON, « AVEC RAISIN - SANS FRUIT »



Il y a un texte de mise en circulation
La circulation est indiscutable



Plus une variante qu'un type

Commentaires et opinions

Stéphane Desrousseaux : vote contre la création du type
Michel Prieur : vote pour la création
Laurent Schmitt considère que ce n'est pas un type
Michel Taillard considère que ce n'est pas un type
Joël Cornu vote contre la création

GR vote contre la création du type
Michael Reynaud vote contre la création du type
Philippe Michalak vote contre la création du type, c'est une variante

F. 192B 50 CENTIMES MORLON, « AVEC RAISIN - AVEC FRUIT »



Il y a un texte de mise en circulation
La circulation est indiscutable



Plus une variante qu'un type

Commentaires et opinions

Stéphane Desrousseaux : vote contre la création du type
Michel Prieur : vote pour la création
Laurent Schmitt considère que ce n'est pas un type
Michel Taillard considère que ce n'est pas un type
Joël Cornu vote contre la création

GR vote contre la création
Michael Reynaud vote contre la création du type
Philippe Michalak vote contre la création du type, c'est une variante

F. 192C 50 CENTIMES MORLON, « SANS RAISIN - SANS FRUIT »



Il y a un texte de mise en circulation
La circulation est indiscutable



Plus une variante qu'un type

Commentaires et opinions

Stéphane Desrousseaux : vote contre la création du type
Michel Prieur : vote pour la création
Laurent Schmitt considère que ce n'est pas un type
Michel Taillard considère que ce n'est pas un type
Joël Cornu vote contre la création du type

GR vote contre la création du type
Michael Reynaud vote contre la création du type
Philippe Michalak vote contre la création du type, c'est une variante

F. 207A 1 FRANC CHARLES X, REVERS À QUATRE FEUILLES



La matrice est nette et a servi à frapper dans de nombreux ateliers, ce n'est en aucun cas une erreur



pas de texte légal modificatif pour le passage du revers de cinq au revers de quatre ou il n'a pas encore été découvert cette nouvelle matrice a été découverte récemment et n'est pas encore reconnue comme type. Plus une variante qu'un type

Commentaires et opinions

Chronologiquement, les cinq feuilles passent avant les quatre feuilles. Ce vote concerne aussi les 4 feuilles sur la 1 franc Charles X tranche cannelée

Stéphane Desrousseaux : vote contre la création du type

Michel Prieur : vote pour la création

Laurent Schmitt considère que ce n'est pas un type

Michel Taillard considère que ce n'est pas un type

Joël Cornu contre la création du type

GR vote contre la création du type

Michael Reynaud vote contre la création du type

Philippe Michalak vote pour la création du type, c'est une vraie différence

F. 208 1 FRANC CHARLES X, TRANCHE CANNELÉE



il semble que quelques frappes aient été mises en circulation, la base Collection Idéale recense huit exemplaires dont au moins deux en états tristes



la rareté de ces monnaies laisse craindre un essai d'un type qui, le roi perdant le pouvoir, n'a jamais eu le temps d'être vraiment mis en circulation à grande échelle

Commentaires et opinions

Stéphane Desrousseaux : vote pour le maintien malgré des doutes sur la réelle circulation de cette monnaie (les deux exemplaires en états tristes, compte tenu des photos ebay et de l'absence de photo de la tranche, pourraient tout à fait être des frappes normales)

Michel Prieur : vote pour la conservation car il y a circulation

Laurent Schmitt considère que c'est un type

Michel Taillard considère que ce n'est pas un type

Joël Cornu vote pour la conservation du type

GR vote pour la suppression du type

Michael Reynaud vote pour la suppression du type

Philippe Michalak vote pour le maintien du type, qui a circulé

F. 224 1 FRANC GRAZIANI, ZINC



il existe un texte de création légal pièce mythique bien reconnue et documentée

Il faut la faire connaître même si c'est un mouton à 5 pattes !



n'a jamais été mise en circulation, la vingtaine d'exemplaires connus proviennent apparemment tous du vol à la Monnaie de Paris

Commentaires et opinions

Stéphane Desrousseaux : vote pour sa suppression (à classer plutôt avec les coloniales)

Michel Prieur : vote pour la suppression

Laurent Schmitt considère que c'est un type

Michel Taillard considère que c'est un type

Joël Cornu vote pour la suppression du type

GR vote pour la suppression du type

Michael Reynaud vote pour le maintien

Philippe Michalak vote pour la suppression du type, faute de circulation

F. 225 1 FRANC GRAZIANI, ALUMINIUM, LOURDE ET LÉGÈRE



pièce mythique bien reconnue et documentée



n'a jamais été mise en circulation, la vingtaine d'exemplaires connus proviennent apparemment tous du vol à la Monnaie de Paris.

Ce n'est pas un type, les flans ont été produits à partir d'une plaque d'aluminium trop épaisse ce qui a donné des flans de poids lourds mais c'est à la base une fautée ou plutôt le résultat d'un manque de contrôle à l'atelier (ce qui est compréhensible vu le contexte et vu le manque d'aluminium à l'époque). Bien qu'elle se trouve beaucoup plus facilement que la 1,4 g il faut la signaler sinon elle sera considérée comme fausse mais ce n'est pas un type monétaire à part entière.



il existe un texte de création légal

Commentaires et opinions

Stéphane Desrousseaux : vote pour sa suppression (à classer plutôt avec les coloniales)
Michel Prieur : vote pour la suppression
Laurent Schmitt considère que c'est un type
Michel Taillard considère que ce n'est pas un type

Joël Cornu vote pour la suppression du type
GR vote pour la suppression du type
Michael Reynaud vote pour le maintien
Philippe Michalak vote pour la suppression du type, faute de circulation

F. 271 2 FRANCS FRANCE



l'habitude des collectionneurs il faut également penser à l'histoire... elle est de plus archi-connue.



il existe un texte légal mais il est postérieur à la circulation

Commentaires et opinions

Stéphane Desrousseaux : vote pour son maintien
Michel Prieur : vote pour la suppression
Laurent Schmitt considère que c'est un type
Michel Taillard considère que c'est un type
Joël Cornu vote pour le maintien du type

GR vote pour la suppression du type
Michael Reynaud vote pour le maintien
Philippe Michalak vote pour la suppression du type, monnaie émise par une puissance étrangère à l'étranger

**VOTEZ ET FAITES VOTER
- DÉCIDEZ DES MONNAIES
QUI COMPTENT - CLIQUEZ
<http://www.lefranc.net/avis.html>**

F. 287 5 FRANCS UNION ET FORCE



Commentaires et opinions

La question est, pour les UF, différente des autres séries. La bonne question est de savoir s'il faut continuer de définir des types des types au fur et à mesure de la découverte de nouvelles incongruités de glands, de feuilles ou de légende ou pas.

Donc le choix se trouve entre
- un seul type regroupant tout et truffé de notes et de renvois
- autant de types que de combinaisons de variantes, comme c'est le cas actuellement

Stéphane Desrousseaux : plutôt favorable pour garder le classement actuel car existant depuis le F5 (mais dans ce cas-là avoir la même logique pour les autres faciales qui présentent

des différences de matrices)
Michel Prieur : vote pour le regroupement
Philippe Théret vote pour la poursuite de la présentation actuelle
Michel Taillard dit « je n'y comprends rien dans les UF je laisse parler les spécialistes. »
Joël Cornu : vote pour le regroupement
GR vote pour la regroupement d'un seul type
Michael Reynaud vote pour garder le classement actuel ou un seul type avec distinction de sous-types
Philippe Michalak vote pour la poursuite de la présentation actuelle

F. 301A 5 FRANCS BONAPARTE PREMIER CONSUL, GRÈNETIS SERRÉS



 On retrouve ce même grènetis dans les 40 francs ce qui pourrait laisser croire à une justification officielle : ce n'est en tout cas pas une erreur ou un fauté
la circulation est certaine si l'on juge par l'état de conservation des exemplaires retrouvés
la différence de grènetis est bien nette

 cela ne concerne qu'un seul atelier (Paris) pour l'an XI et l'an 12, trop peu pour créer un type
ce n'est pas une monnaie populaire

Commentaires et opinions

Stéphane Desrousseaux : vote contre la création du type (aucune archive retrouvée jusqu'à présent sur plus de 10.000 pages épluchées). De plus, par cohérence, si on admet ce type alors il faut aussi l'admettre sur la 40 francs or Bonaparte Premier Consul

Michel Prieur vote pour la création par conviction que l'on retrouvera un jour un texte pour justifier cette fabrication
Laurent Schmitt vote contre la création du type car il considère que c'est un seul type et non pas deux

**VOTEZ ET FAITES VOTER
DÉCIDEZ DES MONNAIES
QUI COMPTENT - CLIQUEZ
<http://www.lefranc.net/avis.html>**

F. 307A 5 FRANCS NAPOLEON EMPEREUR, EMPIRE FRANÇAIS, CENT-JOURS



Il y a un texte de mise en circulation (circulaire du 21 mars 1815)

La circulation est indiscutable
Type à part entière dans le Gadoury 2011 (G.595)



Type sensiblement identique au F.307 (1809-1814) quant à la gravure

Commentaires et opinions

Stéphane Desrousseaux : vote pour la création
Michel Prieur : vote pour la création
Laurent Schmitt considère que c'est un type
Michel Taillard considère que c'est un type

Joël Cornu : vote pour la création
GR vote pour la création du type
Michael Reynaud vote pour la création du type

F. 308A 5 FRANCS LOUIS XVIII, BUSTE HABILLÉ, DATE SURCHARGÉE



immédiatement après le retour du roi après les Cent jours et celles de coins neufs, réalisées après

Les textes existent de réutiliser les anciens coins, il y a même un texte pour surcharger les tranches impériales sur des flans non encore frappés

On trouve cette pratique partout ce qui implique qu'un ordre générale ait été donné

Les pièces à date pure peuvent être considérées comme d'un type différent



les surcharges sont souvent difficiles à voir
cette distinction devrait alors suggérer une généralisation des types différents pour les pièces ayant, identiques, été sous deux régimes différents comme par exemple la 1 franc Morlon alu qui a fait la IIIe et la IV république

Cela compliquerait pour un bénéfice pas du tout évident

Commentaires et opinions

Stéphane Desrousseaux : vote contre la création
Michel Prieur : vote contre la création
Laurent Schmitt considère que ce n'est pas un type
Michel Taillard considère que ce n'est pas un type

Joël Cornu : vote contre la création
GR vote contre la création du type
Michael Reynaud vote contre la création du type
Philippe Michalak vote contre la création

**VOTEZ ET FAITES VOTER
DÉCIDEZ DES MONNAIES
QUI COMPTENT - CLIQUEZ
<http://www.lefranc.net/avis.html>**

F. 310 5 FRANCS CHARLES X, 1ER TYPE



Regrouper les 310 et 311 ?
c'est peut être plus clair comme c'est actuellement pour ne pas les mélanger



Il est clair que la variante avec le type suivant est simplement la position de la signature. Le motif de séparation est mineur et surtout aucune logique motivant cette différence n'apparaît.

Commentaires et opinions

Stéphane Desrousseaux : vote pour le maintien de deux types
Michel Prieur : vote pour le maintien
Laurent Schmitt considère que ce sont deux types différents
Michel Taillard considère que c'est un type

Joël Cornu : vote pour la réunion des type
GR vote pour le maintien
Michael Reynaud vote pour le maintien
Philippe Michalak vote pour le maintien

F. 317 LES 5 FRANCS LOUIS PHILIPPE HYBRIDES, DONC F.317, F.322 ET F.323



reconnus comme types par le public et obtiennent de vrais prix quand ils passent en vente
Ils sont trop connus pour être purement et simplement supprimés



pas de texte de création, évidemment
semble être une banale erreur d'apariage de coin ou une réutilisation d'un coin d'avvers encore utilisable
n'existe pas dans les autres ateliers donc pas de décision nationale, rien qui indique une quelconque volonté

Commentaires et opinions

La direction des ADF prêche pour la suppression
Stéphane Desrousseaux : vote pour la suppression
Michel Prieur : vote pour la suppression
Michel Taillard considère que c'est un type

Joël Cornu vote pour la suppression
GR vote pour sa suppression
Michael Reynaud vote pour le maintien
Philippe Michalak vote contre le maintien

F. 328 5 FRANCS LOUIS-NAPOLÉON, J.J. BARRE



Il y a un texte de mise en circulation



Probablement un essai, doute sur une réelle circulation.
Les exemplaires rencontrés sont généralement dans de hauts états de conservation (pas de TB recensés mais quelques TTB signalés néanmoins)

Commentaires et opinions

Stéphane Desrousseaux : vote pour sa suppression
Michel Prieur : vote pour la suppression
Laurent Schmitt considère que c'est un type
Michel Taillard considère que ce n'est pas un type
GR vote pour sa suppression

Michael Reynaud vote pour le maintien
Philippe Michalak vote contre le maintien
Joël Cornu vote pour la suppression

F. 329 5 FRANCS LOUIS-NAPOLÉON, TÊTE LARGE



La matrice est différente la pièce a circulé



on ignore si la différence de matrice a un sens la variation est difficilement perceptible

Commentaires et opinions

Stéphane Desrousseaux : vote contre la création du type (coins différents)
Michel Prieur : vote contre la création, trop compliqué à voir
Laurent Schmitt considère que ce n'est pas un type
Michel Taillard considère que ce n'est pas un type

Joël Cornu vote contre la création
GR vote pour la création du type
Michael Reynaud vote contre la création du type
Philippe Michalak vote contre la création en type

F. 334A 5 FRANCS HERCULE, CAMÉLINAT



Il s'agit d'un régime politique distinct et la marque de Camélinat est bien plus que la marque d'un Directeur d'atelier
Cette pièce est bien connue et populaire
Elle a vraiment circulé



Il s'agit seulement d'un différent de Directeur, c'est insuffisant

Commentaires et opinions

Stéphane Desrousseaux : vote contre la création du type (pas de texte officiel comme en 1815 où il existe une circulaire de mise en circulation)
Michel Prieur vote contre par cohérence : si l'on commence de tronçonner les séries monétaires en fonction des changements de régime pas forcément apparents sur les monnaies et titulatures,

comme le passage de la troisième à la quatrième République ou à l'État français... il va falloir créer encore de nouveaux types, comme pour les 1 et 2 francs aluminium. Donc tant pis pour la Commune
Laurent Schmitt vote contre la création du type car il considère que c'est un seul type et non pas deux

F. 338 5 FRANCS PÉTAIN



Il y a un texte de mise en circulation
Même si nous n'avons pas de preuve qu'elle ait circulé la non mise en circulation n'est pas le fait des Français mais des occupants
Elle fait vraiment parti de la vie numismatique



Cette monnaie n'est pas censée avoir circulé même si des exemplaires TTB ont été trouvés dans des vrac

Commentaires et opinions

Stéphane Desrousseaux : vote pour son maintien (admise comme type depuis longtemps)
Michel Prieur : vote pour le maintien.
Laurent Schmitt considère que c'est un type
Michel Taillard considère que c'est un type

Joël Cornu vote pour son maintien
GR vote pour le maintien
Michael Reynaud vote pour le maintien
Philippe Michalak vote pour le maintien

F. 339A 5 FRANCS LAVRILLIER, ALUMINIUM, 9 FERMÉ



Il y a un texte de mise en circulation
La circulation est indiscutable

Les matrices sont d'avant guerre pour le 9 fermé et celles à 9 ouvert sont d'après guerre. Qui nous dit que l'on ne retrouvera pas un texte expliquant que c'est le marqueur prévu pour les différencier ?



Cela tient plus de la variante que du type

Commentaires et opinions

Stéphane Desrousseaux : vote contre la création du type
Michel Prieur : vote pour la création
Laurent Schmitt considère que ce n'est pas un type
Michel Taillard considère que ce n'est pas un type

Joël Cornu vote contre la création
GR vote pour la création du type
Michael Reynaud vote contre la création du type
Philippe Michalak vote contre la création du type

F. 345 5 FRANCS CINQUANTENAIRE DE L'ONU



bonne appréciation du public

Michel Taillard : Elle est trop connue pour être supprimée à mon avis. De plus elle aurait très bien pu circuler. Je trouve que le thème de la monnaie est plutôt bien choisi et une très belle réalisation.



motif de fabrication totalement commercial
commercialisation à quatorze fois la valeur faciale (au début)
sujet commémoratif indigent et mercantile
commercialisation exclusivement sur le circuit marchand

Commentaires et opinions

Stéphane Desrousseaux : vote pour son maintien (pièce populaire)
Michel Prieur : vote pour la suppression et rangement dans les commémos non circulantes
Laurent Schmitt considère que ce n'est pas un type
Michel Taillard considère que c'est un type

Joël Cornu vote la suppression
GR vote pour la suppression du type
Michael Reynaud vote pour la suppression
Philippe Michalak vote pour la suppression de cette commémorative non circulante

F. 347 5 FRANCS 2000 ET LA SÉRIE HISTORIQUE DE NEUF PIÈCES



remement. Son sujet est de plus passionnant
un texte de création existe

Michel Taillard : très connue, elles auraient pu circuler au même titre que la 5F Hercule 1996. Je suis contre la suppression. Si cette série est supprimé pour être cohérent il faut supprimer la 5 F Hercule qui elle a circulé et a le même revers.
C'est uniquement la parution en plaquette qui fait qu'elle n'a pas circulé.

L'échec commercial du début en entraîné une raréfaction de cette série qui fait aujourd'hui un prix très correct en vente.



Le vote concerne bien entendu la série

non destiné à la circulation,
mise en vente dans le commerce par plaquettes de trois, plus cher que la faciale
échec commercial monstrueux, la quantité prévue de 50.000 n'a jamais été exécuté à plus du dixième



Le vote concerne bien entendu la série complète de neuf pièces. format, faciale, tranche et métal normal, le formatage sérieux de cette série tranche avec les commémoratives ovales ou rectangulaires avec plumes incrustées que l'on a pu voir ultérieu-

Commentaires et opinions

Stéphane Desrousseaux : vote pour sa suppression (série complète)
Michel Prieur : vote pour la suppression
Laurent Schmitt considère que ce n'est pas un type
Michel Taillard considère que c'est un type

Joël Cornu vote la suppression
GR vote pour la suppression du type
Michael Reynaud vote pour la suppression
Philippe Michalak vote pour la suppression de ces commémoratives non circulantes

F. 361A 10 FRANCS TURIN, GROSSE TÊTE, RAMEAUX COURTS



pièce qui a circulé,
matrice incontestablement différente
émission tout à fait officielle
qui nous prouve qu'un texte ne va pas nous expliquer qu'il s'agissait d'un marqueur prévu ?



les rameaux sont actuellement considéré comme variante,
pas comme type
nous ne savons pas pourquoi il existe des rameaux courts et des rameaux longs
Il s'agit d'une variété tellement connue qu'elle est incontournable.
Ceci dit ce n'est pas un type monétaire c'est une variante.

Commentaires et opinions

Stéphane Desrousseaux : vote contre la création du type
Michel Prieur : vote pour la création
Laurent Schmitt considère que ce n'est pas un type
Michel Taillard considère que ce n'est pas un type

Joël Cornu vote contre la création
GR vote pour la création du type
Michael Reynaud vote contre la création du type
Philippe Michalak vote contre la création du type

F. 376 10 FRANCS MONTESQUIEU



le public apprécie cette pièce
il existe un texte législatif
Existe en essai et les 2 sont très connus.



commémorative non destinée à la circulation
n'a jamais circulé
vendue largement plus cher que sa faciale

Commentaires et opinions

Stéphane Desrousseaux : vote pour son maintien (pièce populaire)
Michel Prieur : vote pour la suppression et le rangement en commémos non circulantes
Laurent Schmitt considère que ce n'est pas un type
Michel Taillard considère que c'est un type

Joël Cornu vote la suppression
GR vote pour la suppression du type
Michael Reynaud vote pour la suppression
Philippe Michalak vote pour la suppression de cette commémorative non circulante

**VOTEZ ET FAITES VOTER
DÉCIDEZ DES MONNAIES
QUI COMPTENT - CLIQUEZ
<http://www.lefranc.net/avis.html>**

F. 400A 20 FRANCS TURIN, RAMEAUX COURTS



pièce qui a circulé,
matrice incontestablement différente
émission tout à fait officielle



les rameaux sont actuellement considéré comme variante,
pas comme type
nous ne savons pas pourquoi il existe des rameaux courts et des
rameaux longs
ce type ne serait représenté que par une seule année
il s'agit d'une variété tellement connue qu'elle est incontournable.
Ceci dit ce n'est pas un type monétaire c'est une variante.

Commentaires et opinions

Stéphane Desrousseaux : vote contre la création du type
Michel Prieur : vote pour la création
Laurent Schmitt considère que ce n'est pas un type
Michel Taillard considère que ce n'est pas un type

Joël Cornu vote contre la création
GR vote pour la création du type
Michael Reynaud vote contre la création du type
Philippe Michalak vote contre la création

F. 401A 20 FRANCS GEORGES GUIRAUD 4 FAUCILLES



c'est une vraie différence de matrice et de gravure
la pièce a effectivement circulé



la variante est mineure et probablement sans signification
(idem pour les 3 et 4 plis sur les Lagriffoul)
il s'agit d'une variété tellement connue qu'elle est incontournable.
Ceci dit ce n'est pas un type monétaire c'est une variante.

Commentaires et opinions

Stéphane Desrousseaux : vote contre la création du type
Michel Prieur : vote pour la création
Laurent Schmitt considère que ce n'est pas un type
Michel Taillard considère que ce n'est pas un type

Joël Cornu vote contre la création
GR vote pour la création du type
Michael Reynaud vote contre la création du type
Philippe Michalak vote contre la création

F. 402A 20 FRANCS G. GUIRAUD 3 FAUCILLES



c'est une vraie différence de matrice et de gravure
la pièce a effectivement circulé



la variante est mineure et probablement sans signification
(idem pour les 3 et 4 plis sur les Lagriffoul)
il s'agit d'une variété tellement connue qu'elle est incontournable.
Ceci dit ce n'est pas un type monétaire c'est une variante.

Commentaires et opinions

Stéphane Desrousseaux : vote contre la création du type
Michel Prieur : vote pour la création
Laurent Schmitt considère que ce n'est pas un type
Michel Taillard considère que ce n'est pas un type

Joël Cornu vote contre la création
GR vote pour la création du type
Michael Reynaud vote contre la création du type
Philippe Michalak vote contre la création

F. 402B 20 FRANCS HERCULE



Il existe un texte de création ; cette pièce aurait pu exister C'est un type recherché des collectionneurs qu'ils considèrent faisant partie de la série des Hercules avec la 10 et la 50 francs A rajouter pour les mêmes raisons que la 2 cts épi sauf que la 20 F est dans la série 10, 20 et 50 F.

Il faut faire connaître cet essai dans un manuel de référence comme le Franc. Le type était intentionnel, seule la flambée du cours de l'argent a incité à passer à une faciale de 50 F sinon c'est elle qui aurait circulé.



C'est un essai. Il existe tout au plus une vingtaine d'exemplaires.

Commentaires et opinions

Stéphane Desrousseau : vote contre la création
Michel Prieur : vote contre la création : par logique, si on accepte celle-ci, n'importe quoi peut entrer comme essai non adopté
Laurent Schmitt considère que ce n'est pas un type
Michel Taillard considère que c'est un type

Joël Cornu vote contre la création
GR vote contre la création du type
Michael Reynaud vote contre la création du type
Philippe Michalak vote contre la création

F. 426 50 FRANCS HERCULE, AVERS DE LA 20 FRANCS



le public apprécie bien entendu cette monnaie a circulé C'est un hybride 20F / 50F (elle sera dans le livre des essais au même titre qu'un autre vrai hybride) Le coin de la 50 F n'a pas été utilisé au départ car il n'était pas finalisé. Le coin de la 20 F étant prêt et très proche de celui de la 50 F, c'est lui qui a été sciemment utilisé. Très appréciée par les collectionneurs



aucun texte ne justifie il s'agit en réalité de la réutilisation d'une matrice : on ne sait même pas pourquoi une autre matrice a été réalisée

Commentaires et opinions

Stéphane Desrousseau : vote pour son maintien
Michel Prieur : vote pour le maintien
Laurent Schmitt considère que c'est un type
Michel Taillard considère que c'est un type

Joël Cornu vote pour son maintien
GR vote pour le maintien
Michael Reynaud vote pour le maintien
Philippe Michalak vote pour le maintien

F. 450A 100 FRANCS COCHET, RUBAN LARGE



Il y a un texte de mise en circulation La circulation est indiscutable



Cela tient plus de la variante que du type Concerne uniquement l'année 1955 trop difficile à distinguer sur les mauvaises frappes

Commentaires et opinions

Stéphane Desrousseau : vote contre la création du type
Michel Prieur : vote contre la création, trop difficile à distinguer sur les mauvaises frappes
Laurent Schmitt considère que ce n'est pas un type
Michel Taillard considère que ce n'est pas un type

Joël Cornu vote contre la création
GR vote contre la création du type
Michael Reynaud vote contre la création du type
Philippe Michalak vote contre la création du type

F. 500A 5 FRANCS NAPOLEÓN III, TÊTE NUE, PETIT MODULE, TRANCHE CANNELÉE



il existe des textes officiels pour les deux tranches, il serait donc normal qu'il y ait deux types tranche cannelée et tranche lisse



ce n'est pas encore reconnu
Chronologiquement la tranche lisse vient avant la tranche cannelée

Commentaires et opinions

La direction des ADF encourage à la création de deux types,
Stéphane Desrousseau : vote pour la création du type
Michel Prieur : vote pour la création
Laurent Schmitt considère que c'est un type
Michel Taillard considère que c'est un type

Joël Cornu vote pour la création
GR vote pour la création du type
Michael Reynaud vote pour la création du type
Philippe Michalak vote pour la création du type

F. 503 5 FRANCS CÉRÈS



appréciée des collectionneurs très avancés



pas de circulation
quantité minime
frappe commerciale

Commentaires et opinions

Stéphane Desrousseau : vote pour sa suppression
Michel Prieur : vote pour la suppression
Laurent Schmitt considère que c'est un type
Michel Taillard considère que c'est un type

Joël Cornu vote pour la suppression
GR vote vote pour la suppression du type
Michael Reynaud vote pour la suppression du type
Philippe Michalak vote pour la suppression du type

F. 505A 10 FRANCS NAPOLEÓN III, TÊTE NUE, PETIT MODULE, TRANCHE CANNELÉE



il existe des textes pour les deux tranches, il serait donc normal qu'il y ait deux types. tranche cannelée et tranche lisse

Chronologiquement la tranche lisse vient avant la tranche cannelée



ce n'est pas encore reconnu

Commentaires et opinions

La direction des ADF encourage à la création de deux types,
Stéphane Desrousseau : vote pour la création du type
Michel Prieur : vote pour la création
Laurent Schmitt considère que c'est un type
Michel Taillard considère que c'est un type

Joël Cornu vote pour la création du type
GR vote pour la création du type
Michael Reynaud vote pour la création du type
Philippe Michalak vote pour la création du type

F. 507A 10 FRANCS NAPOLÉON III, TÊTE LAURÉE, GRAND 10



les hybrides existent pour les deux ateliers, la modification dans le revers grand 10 est donc une décision officielle, ce ne sont pas des erreurs, ni des fautes la quantité en circulation est importante



pas encore reconnu chronologiquement, le petit 10 précède le grand 10

Commentaires et opinions

Stéphane Desrousseaux : vote contre la création (hybride = fauté)
Michel Prieur : vote pour la création
Laurent Schmitt considère que c'est un type
Michel Taillard considère que c'est un type

Joël Cornu vote contre la création
GR vote pour la création du type
Michael Reynaud vote contre la création du type
Philippe Michalak vote pour la création du type

F. 516A 20 FRANCS NAPOLÉON TÊTE LAURÉE, EMPIRE FRANÇAIS, LES CENT JOURS



Séparer les émissions d'avant 1815 et celles-ci fait sens car la matrice est différente ainsi que le grènetis les coins sont détruits en 1814 au retour du roi, ceux de 1815 sont nouveaux et légèrement modifiés il y a bien entendu un texte de création (circulaire du 21 mars 1815) les pièces de 1815 ont souvent été considérées comme un type à part



différence minimale, hors la date

Commentaires et opinions

Stéphane Desrousseaux : vote pour la création du type Michel Prieur : vote pour la création
Laurent Schmitt considère que c'est un type
Michel Taillard considère que c'est un type

Joël Cornu vote pour la création
GR vote pour la création du type
Michael Reynaud vote pour la création du type
Philippe Michalak vote pour la création du type

F. 517A 20 FRANCS LOUIS XVIII, BUSTE HABILÉ, DATE SURCHARGÉE



Il y a des raisons politiques et historiques pour que les dates soient surchargées et les coins ré-utilisés, il y a donc pour

1815 deux types de pièces, celles surchargées dont fabriquées immédiatement après le retour du roi après les Cent jours et celles de coins neufs, réalisées après Les textes existent de réutiliser les anciens coins, il y a même un texte pour surcharger les tranches impériales sur des flans non encore frappés On trouve cette pratique partout ce qui implique qu'un ordre générale ait été donné Les pièces à date pure peuvent être considérées comme d'un type différent



les surcharges sont souvent difficiles à voir cette distinction devrait alors suggérer une généralisation des types différents pour les pièces ayant, identiques, été sous deux régimes différents comme par exemple la 1 franc Morlon alu qui a fait la IIIe et la IVe république

Commentaires et opinions

Stéphane Desrousseaux : vote contre la création du type
Michel Prieur : vote contre la création
Laurent Schmitt considère que ce n'est pas un type
Michel Taillard considère que ce n'est pas un type

Joël Cornu vote contre la création
GR vote contre la création du type
Michael Reynaud vote contre la création du type
Philippe Michalak vote contre la création du type

F. 518 20 FRANCS LONDRES



Il y a un texte de mise en circulation
La circulation est indiscutable

Dans la réalité cette pièce a circulé même si elle a été retirée :
pièce acceptée du public



Pièce fabriquée suite à une note (et non un décret) en Angle-
terre pendant l'exil de Louis XVIII à Gand pour payer les
troupes anglaises.

Retirée rapidement de la circulation dès fin 1815
Michel Taillard : elle pourrait très bien faire parti de la série cou-
rante avec une notule explicative.

Commentaires et opinions

Stéphane Desrousseaux : vote pour son maintien (admise comme
type depuis longtemps)
Michel Prieur : vote pour le maintien
Laurent Schmitt considère que c'est un type
Michel Taillard considère que ce n'est pas un type

Joël Cornu vote pour le maintien
GR vote pour le maintien
Michael Reynaud vote pour le maintien
Philippe Michalak vote pour le maintien du type

F. 520A 20 FRANCS CHARLES X, REVERS À CINQ FEUILLES



C'est une différence nette qui recoupe celle constatée pour
les 1 franc

Elle semble se retrouver sur tous les ateliers, elle est donc officielle



pas de texte légal modificatif pour le passage du revers de
cinq au revers de quatre ou il n'a pas encore été découvert
cette nouvelle matrice a été découverte récemment et n'est pas
encore reconnue comme type

Michel Taillard : c'est une variété

Commentaires et opinions

Stéphane Desrousseaux : vote contre la création du type
Michel Prieur : vote pour la création
Laurent Schmitt considère que ce n'est pas un type
Michel Taillard considère que ce n'est pas un type

Joël Cornu vote contre la création du type
GR vote contre la création du type
Michael Reynaud vote contre la création du type
Philippe Michalak vote pour la création du type

**VOTEZ ET FAITES VOTER
DÉCIDEZ DES MONNAIES
QUI COMPTENT - CLIQUEZ
<http://www.lefranc.net/avis.html>**

F. 536 40 FRANCS BONAPARTE, PREMIER CONSUL



- 150/100 de grènetis et avec l'olive dans la couronne du revers.
- 100/100 avec olive
- 100/100 sans olive

Ce sont des variantes majeures de gravure qui, prises isolément sur un autre modèle, déclencherait une différence de type. Toutes ont circulé il y aura certainement un texte qui sortira un jour pour expliquer ces variantes majeures de grènetis et de matrices



Il y aurait théoriquement cinq types distincts :
- 150/150 de grènetis et avec l'olive intérieure

- 150/150 de grènetis et sans l'olive intérieure



les textes officiels concernant ces variations de gravure, s'ils existent, n'ont pas été découverts
On se retrouverait avec une ligne ou deux par type ce sont des variétés

Commentaires et opinions

Stéphane Desrousseau : vote contre la création de cinq types
Michel vote pour la création d'autant de types que de variantes si le classement des UF en plusieurs types est conservé. Sinon, par cohérence, on garde un seul type pour cette 40 francs si tous les types d'UF sont regroupés.
Laurent Schmitt considère que c'est un seul type et non pas cinq

Michel Taillard considère que c'est un seul type et non pas cinq
Joël Cornu vote contre la création de cinq types
GR vote contre la création du type
Michael Reynaud vote contre la création du type
Philippe Michalak vote contre la création de cinq types

F. 543 40 FRANCS CHARLES X, 1ER TYPE



La question du regroupement des deux types, seulement séparés par une position de signature, se pose comme elle se pose pour les 5 francs



Michel Taillard : c'est une variété qui ne me semble pas particulièrement pertinente. Je fusionnerais volontiers les deux types !

Commentaires et opinions

Stéphane Desrousseau : vote pour son maintien
Michel Prieur : vote pour le maintien
Laurent Schmitt considère que c'est un type

Joël Cornu vote pour la suppression du type
GR vote pour le maintien
Michael Reynaud vote pour le maintien

Bulletin numismatique version internet, mode d'emploi :

Dans la version PDF que vous avez à l'écran, tous les liens internet fonctionnent directement par simple clic et la plus grande partie des images sont doublées par une version plein écran mise en ligne sur le net. Il vous suffit donc de cliquer sur n'importe quelle image pour obtenir cette même image en grand format.

Vous pouvez enregistrer une copie intégrale du BN en PDF (cliquez sur « enregistrer copie »), puis la transmettre en pièce jointe par courriel ou la garder sur votre disque dur pour consultation ultérieure.

POUR UNE VERSION PAPIER, IMPRIMEZ LE PDF, EN NOIR ET BLANC OU EN COULEURS

